

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **109 (1973)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2

Montreux, le 19 janvier 1973

1172

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

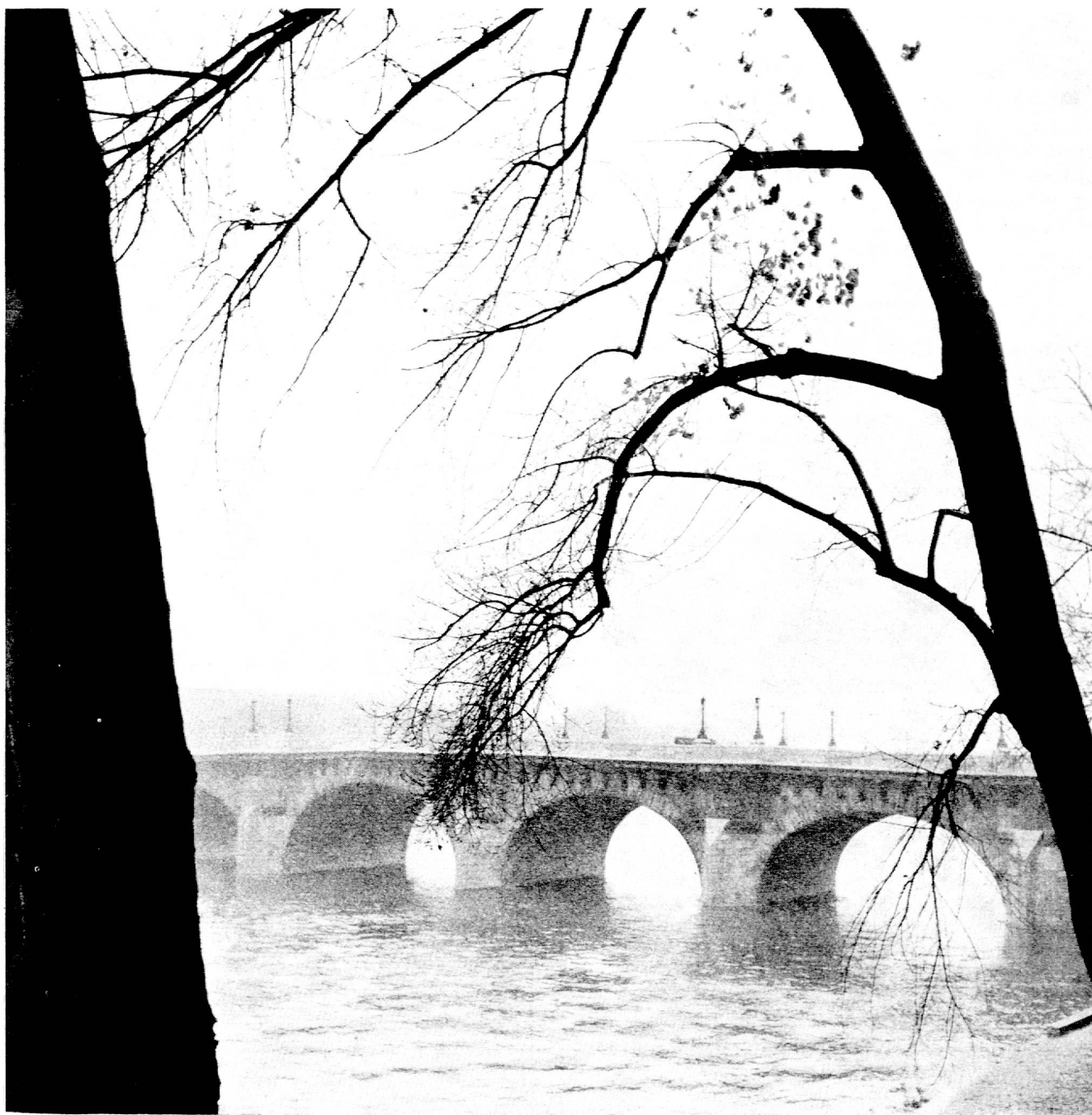


Photo Doris Vogt

Institut « LES BUISSONNETS », Fribourg, maison d'éducation spécialisée pour enfants débiles d'âge scolaire (200 élèves), cherche un ou une

responsable scolaire

Ce poste exige :

- une bonne formation pédagogique, adaptée à l'enseignement aux enfants débiles ;
- une expérience dans l'enseignement spécialisé ;
- le sens de l'organisation et des responsabilités ;
- des aptitudes pour animer une importante équipe d'enseignants.

Nous offrons :

- un champ d'activité varié, dans une institution bien équipée ;
- une grande indépendance dans l'organisation du travail ;
- des conditions sociales très intéressantes (salaire et allocations sociales élevés, caisse de pension).

Adresser les demandes de renseignements et offres détaillées à la Direction de l'Institut « Les Buissonnets », route de Villars-les-Joncs, 1700 Fribourg (tél. (037) 22 08 22).



**Aucun souci...
...La Caisse-maladie
chrétienne-sociale
m'en décharge**

860 000 assurés

Téléskis des Savagnières

« Route Saint-Imier - Chasseral ».

Service officiel d'autocars depuis la gare de Saint-Imier.

Débit : 2800 personnes à l'heure.

Dénivellation : 330 mètres.

Station de départ Les Savagnières, altitude 1126 m.

Cinq pistes balisées pour tous les degrés de skieurs, dont une facile.



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 1900 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

A LOUER, pour cause de décès

institut de jeunes gens

dans station du Jura vaudois en plein essor.

Situation unique en face d'une piscine d'été chauffée, à côté d'un télésiège et de pistes de ski. Très bonne clientèle suisse alémanique.

Convienrait également comme maison de vacances ou école à la montagne.

Pour tous renseignements écrire sous chiffre 6787, ou téléphoner au (024) 6 24 87.

Pour vos imprimés **bc** une adresse



**Corbaz s.a.
Montreux**

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

15 décembre 1972 27

CIRCE I

Conférence de presse 28
Message de M. H.-P. Tschudi 29
Allocution de M. Pannatier 29
Allocution de M. Pradervand 30

COMITÉ CENTRAL

Séminaire de Chexbres 31
Sonnenberg 31

VAUD

Distribution de l'« Educateur » 32
Vœux 32
Fédération des Stés de
fonctionnaires de l'Etat 32
Maîtresses enfantines 35
AVEPS 35
Echange de classes 36

GENÈVE

CIA, notre caisse de prévoyance
en 1973 36

NEUCHÂTEL

Cotisations 38
Assurances maladie 38
Le maître préprofessionnel 39
Entretien DIP - CC 39
Défilé militaire 40
CNDP 40

JURA

Avis de la rédaction 41
SBMEM 41
Centre de perfectionnement 42
SJMG 43

FRIBOURG

1973, SPF, Vœux 44
Des assemblées importantes
font le point 44
Assemblée des délégués SPF 45
Avec les retraités et les veuves 46
Les classes d'orientation 46

VALAIS

Vœux SPVal 47
Renchérissement 47

DIVERS

Une nouvelle rubrique :
« Points de vue » 49
Service de placements SPR 48
Exposition-concours 48
Nos enfants et la mathématique 52
Publications de la Confédération 54
Sécurité au volant 54
Brochures OSL 55
A méditer... 55

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et an-
nonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—.

15 décembre 1972

Cette date fait désormais partie de l'histoire de l'école romande. Tout en symbolisant l'aboutissement de 10 ans d'efforts, elle concrétise un premier résultat : l'avènement et la remise officielle des programmes coordonnés des quatre premières années de la scolarité obligatoire.

Un tel événement devait être largement relevé dans nos colonnes et c'est la raison pour laquelle tant l'« Educateur » que le « Bulletin corporatif » y consacrent leurs premières pages des numéros 1973.

Avant d'analyser quelques répercussions, il me paraît utile de relever quelques points d'histoire.

— 1962, Bienne, le Congrès SPR adopte les thèses de son rapport, « Vers une école romande ».

— 1963, de la théorie à la pratique, la CIPER rédige un premier projet de programmes dans deux disciplines, le français et la mathématique.

— 1964-66, examen de ces programmes, discussion, lente prise de conscience d'une nécessité romande.

— 1967, création de CIRCE I par la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique.

— 1968-69, examen par CIRCE des projets de la CIPER. Il est alors décidé, ces projets ne constituant qu'une esquisse, qu'il est indispensable d'être plus ambitieux, de proposer un programme romand dans toutes les disciplines, de se préoccuper des moyens d'enseignement et de la méthodologie. Sous la présidence de M. Roger Nussbaum et avec l'appui du délégué permanent désigné en la personne de M. André Neuenschwander, CIRCE crée 17 sous-commissions de travail. C'est aussi la mise en place du secrétariat romand à la coordination avec à sa tête M. Jean Cavadini.

— 1970, la SPR fait son entrée à CIRCE I, six délégués y représenteront notre association faîtière.

— 1970-71, procédure de rédaction et d'examen des programmes, reprises, modifications, rédaction définitive.

— 22 septembre 1972, adoption des programmes par la Conférence des chefs de Départements romands.

— 15 décembre 1972, cérémonie officielle, à Lausanne, de la remise des programmes de CIRCE à la Conférence des chefs de départements.

L'importance pédagogique de cet événement ayant été largement relevée par mon collègue Badoux, je me bornerai ici à souligner deux impacts corporatifs au niveau de la SPR :

Sur le plan interne, la coordination romande a été et demeure le principal moteur de l'évolution de la SPR qui, ces dernières années, a passé du stade de « l'amicale » à celui de l'association responsable et représentative de l'ensemble du corps enseignant primaire romand. Nécessité fait loi et face à la politique des autorités cantonales en matière de coordination, il devenait indispensable de revoir fondamentalement les structures et le fonctionnement de notre association faîtière. Sachons en être reconnaissant à tous ceux qui ont préparé cette restructuration depuis bien des années déjà.

Sur le plan externe, c'est avant tout la reconnaissance, par les autorités, de notre association comme interlocuteur du corps enseignant primaire romand. Acquisse quelquefois de haute lutte, cette reconnaissance, la SPR l'a gagnée par le jeu de la participation d'abord puis par celui de la codécision au sein de CIRCE I notamment. Par l'attitude de ses délégués, par l'esprit de synthèse qui les animait, enfin par une volonté constante de ne pas s'arrêter à quelque compromis boiteux, nous avons su créer, naturellement, une image réaliste

Suite page 28

et efficace de ce qu'était devenue la SPR et du rôle qu'elle entendait désormais jouer.

Nous avons donc franchi le 15 décembre dernier une première étape, importante, et qui concrétise une aspiration légitime de la population romande, plus particulièrement celle des parents, et un objectif prioritaire du corps enseignant. Mais d'autres réalisations attendent encore. Elles risquent d'être plus difficiles notamment en regard des différences de structures au niveau secondaire inférieur. Puisse le même esprit animer tous ceux qui s'attaquent à cette nouvelle tâche et bon vent à CIRCE II !

F. Bourquin.

**Dans les divers
de ce numéro,
une nouvelle rubrique**

CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE REMISE DES PROGRAMMES DE CIRCE I

LAUSANNE, LE 15 DÉCEMBRE 1972

La cérémonie officielle de remise du plan d'étude élaboré par CIRCE I à la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande comportait trois parties essentielles : une conférence de presse, la cérémonie proprement dite et une collation où se sont retrouvés tous ceux qui avaient œuvré à divers titres à cette réalisation : autorités cantonales, membres de la commission et des sous-commissions, représentants des associations, de la presse, etc.

Dans l'« Educateur » N° 1, vous avez pu lire les allocutions prononcées par MM. Nussbaum et Maspéro. Le présent numéro est consacré à la conférence de presse, au Message de M. H.-P. Tschudi, conseiller fédéral, et aux allocutions de MM. Pradervand, conseiller d'Etat, président de la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, et de M. Pannatier, président de la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire des mêmes cantons.

Conférence de presse

Il appartient à M. Pradervand d'ouvrir cette conférence de presse en situant l'importance de l'événement. Puis, M. Nussbaum, président de CIRCE se livre à un bref historique en relevant notamment qu'en plus du document final qui reste expérimental, il y a maintenant un mouvement d'idées pédagogiques sur le plan romand.

J.-J. Maspéro relève à son tour le rôle joué par la SPR :

- information par la publication des projets de programmes dans l'« Educateur » ;
- consultation des sections, donc des membres ;
- synthèse de la position des enseignants ;
- négociation à CIRCE. Il profite de cette occasion pour remercier chaleureusement nos délégués de leur travail.

Il relève enfin l'importance de l'effort de renouvellement que l'on demande au corps enseignant et lance un appel en faveur de l'éducation permanente indis-

pensable à l'équilibre du maître face aux importantes actions de recyclage.

Le débat général est ouvert par M. Pradervand (les questions des journalistes sont relevées ici en italique).

La connaissance de l'environnement constitue-t-elle une base à l'instruction civique ?

M. Neuenschwander répond par l'affirmative, au moins implicitement car ce programme doit intégrer l'enfant dans son milieu, sa communauté.

La priorité accordée à la langue orale ne se fait-elle pas au détriment de la langue écrite ?

M. Nussbaum répond en souhaitant que l'on ne déclenche pas une polémique nuisible à tous. En fait, lorsqu'on met l'accent sur la langue orale, c'est que méthodologiquement parlant elle précède la langue écrite. Il s'agit en fait de considérer la langue comme un système de communication et de doter l'élève de moyens tant oraux qu'écrits.

La coordination romande est-elle plus avancée que la coordination alémanique ?

M. Pradervand répond également par l'affirmative à cette question. Ce phéno-

mène est sensible tant à l'échelon universitaire que primaire. Il relève toutefois que la coordination romande doit être une pierre de la coordination suisse et non pas un obstacle. Il rappelle que la volonté des chefs de départements reste constante : signer le concordat. Pour l'instant, c'est l'opinion publique de certains cantons qui fait obstacle.

M. Zufferey, conseiller d'Etat valaisan, relève l'importance de ce problème pour les cantons bilingues tout en affirmant la très grande unité du Valais. Il signale que le Haut-Valais est coordonné avec la Suisse centrale.

Qu'en est-il du Tessin ?

M. Cavadini répond que les structures du Tessin sont encore très différentes de celles préconisées par CIRCE et que ce canton n'est pour l'instant qu'associé à certaines commissions. En revanche, il y a plus d'unité au niveau du programme de mathématique, précise M. Neuenschwander.

Quelles sont les formes d'éducation permanente en dehors du recyclage ?

Après un rappel de la position SPR en matière d'éducation permanente, J.-J. Maspéro relève encore une fois que le recyclage doit être compensé par une éducation permanente faisant appel à la créativité des maîtres.

M. Nussbaum enchaîne en se déclarant d'accord avec M. Maspéro tout en précisant que l'évolution des enseignants doit d'abord se faire sur le plan des attitudes et qu'un tel fait postule la souplesse.

M. Pradervand estime quant à lui que le recyclage doit correspondre à des besoins professionnels alors que l'éducation permanente doit nourrir une curiosité plus large, très importante au niveau de l'enseignant.

M. François Jeanneret, conseiller d'Etat neuchâtelois, se déclare d'accord avec ce que vient de relever M. Pradervand. Il rend hommage au corps enseignant romand qui a saisi la nécessité de son autonomie pour mener à bien sa tâche.

Il conclut en relevant que si la coordination romande a :

- des objectifs communs ;
- un chemin commun ;

la liberté est laissée à chaque canton de choisir la voiture propre à lui faire parcourir ce chemin et atteindre ainsi les objectifs communs.

FB.

Pour les cantons romands ce plan est un premier et important pas sur la voie de la coordination et de la réforme. Certes, son application dans la réalité scolaire exigera encore de gros efforts. Mais la volonté de tous ceux qui sont concernés de coopérer dans un esprit ouvert et avec les égards mutuels nécessaires, garantira, je l'es-

père, le succès du projet qui dans son ensemble a le caractère d'une expérience fascinante, que la Suisse entière suivra attentivement et pour laquelle elle doit être reconnaissante aux pionniers romands.

H.-P. Tschudi,
conseiller fédéral.

Allocution de M. Anselme Pannatier

Président de la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire de la Suisse romande et du Tessin

Message de M. Tschudi

Retenu à Berne par une session des Chambres fédérales, le conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi, chef du Département de l'intérieur a tenu à adresser le message suivant lu lors de la cérémonie par M. Pradervand :

Avec une fierté légitime, la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement présente aujourd'hui aux autorités et au public le fruit de cinq années d'efforts, un plan d'étude commun pour les quatre premières années d'école.

En ma qualité de chef du Département fédéral de l'intérieur, je présente mes félicitations les plus chaleureuses à tous ceux qui ont contribué au succès de cette entreprise, aux représentants des départements cantonaux de l'instruction publique, du corps enseignant et de la science.

L'événement revêt une importance particulière par le fait que plusieurs cantons se sont mis d'accord sur un programme matériel dans un domaine qui appartient par toute notre tradition à l'autonomie cantonale. L'idée de la coordination intercantonale a ainsi prouvé sa viabilité. Puisse cet exemple être suivi dans d'autres régions.

L'évolution toujours plus rapide à laquelle nous assistons dans tous les domaines met l'école suisse en face de problèmes qui ne peuvent être résolus que grâce à des efforts communs. La collaboration des cantons en matière scolaire n'est donc pas un but en soi ; elle est au service de la réforme et du développement de l'enseignement, qui constitue l'une des tâches les plus importantes de notre époque. C'est pourquoi elle est un élément essentiel du nouvel article constitutionnel 27bis adopté par les Chambres fédérales.

On s'accorde à reconnaître que c'est le congrès de la Société pédagogique romande, réuni à Bienne en 1962, qui donna le branle aux travaux de coordination scolaire accomplis durant cette dernière décennie dans la région d'expression française de notre pays.

Quelque temps après cette mémorable assemblée s'institua la Commission intercantonale pour une école romande, appelée CIPER, l'un des premiers parmi les nombreux sigles qui désigneront plus tard en raccourci les multiples organes chargés des travaux d'harmonisation scolaire en Suisse. Formée exclusivement d'enseignants, sans caractère officiel, cette commission se donna pour tâche d'élaborer des programmes romands pour l'ensemble des disciplines de l'école primaire. Ainsi parurent, publiés dans le numéro spécial du 18 novembre 1966 de l'« Educateur », deux premiers projets, l'un traitant de la langue maternelle, l'autre du calcul.

De leur côté, les départements cantonaux de l'instruction publique avaient à leur tour pris conscience des nécessités d'une coordination. Annuelles d'abord, les séances de la Conférence des chefs de départements, celles de la Conférence des chefs de service devinrent plus fréquentes. Des groupes de travail spécifiques naquirent dès 1964, tels

la Conférence des secrétaires généraux, la Conférence des directeurs de l'enseignement secondaire, la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire de la Suisse romande et du Tessin au nom de laquelle j'ai le plaisir et l'honneur de m'exprimer en ce moment.

Il appartient à ce dernier organisme de prendre position sur les projets de programmes établis par la CIPER. Bien vite, l'on comprit qu'une coordination scolaire

ne pourrait s'établir par un simple assemblage, une juxtaposition de programmes cantonaux. Il fallait trouver des points de convergence dans le futur. La coordination scolaire devait se doubler d'une réflexion pédagogique.

C'est alors qu'apparut la nécessité de créer cet instrument de travail et de recherche qui prit le nom de CIRCE, Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement.

Initialement composée de trois délégués par canton, soit le chef de service ou directeur de l'enseignement primaire, un représentant des écoles normales ou des études pédagogiques et un membre du corps des inspecteurs, cette commission officielle et dûment mandatée fut très heureusement complétée en cours de route, six délégués de la Société pédagogique romande étant venus apporter le point de vue et la collaboration des enseignants.

Il fallait dès le début trouver un président. On le désigna en la personne de M. Roger Nussbaum, directeur des études pédagogiques de l'enseignement primaire du canton de Genève. Un délégué permanent, M. André Neuenschwander, inspecteur d'écoles, accepta de se mettre à la disposition de la commission naissante.

Et le jeudi 5 octobre 1967, en la salle des conférences du Château, à Lausanne, M. le conseiller d'Etat Jean-Pierre Pradervand, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud et président de la Conférence des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, pouvait donner le coup d'envoi aux travaux de CIRCE, à qui était confiée la mission suivante :

« Elaborer un programme intercantonal pour l'enseignement primaire en tenant compte des préalables relatifs au

début de l'année scolaire en automne, à l'âge des élèves et à la durée de la scolarité ;

» apprécier les moyens d'enseignement existants en fonction du programme ainsi élaboré ;

» suggérer les mesures générales propres à favoriser l'application des programmes proposés. »

En cette journée d'aboutissement par-

tiel, la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire de la Suisse romande et du Tessin est heureuse du chemin parcouru. Elle exprime ses sentiments de déférence à MM. les chefs de départements, sa gratitude à CIRCE et aux sous-commissions, sa grande confiance enfin aux enseignants de Suisse romande et à leurs délégués ici rassemblés.

reux que, très tôt, CIRCE ait renoncé à essayer une espèce d'ajustement moyen des programmes divers des cantons romands ; ce tiède compromis, cette composition aux lignes molles, n'aurait satisfait personne ; ce n'était que sur une visée prospective qu'on pouvait faire converger des dispositions, des habitudes, des règles cantonales parallèles si ce n'est divergentes.

La nécessité de coordonner a été l'occasion et le moteur d'un esprit de réforme ; réciproquement, la volonté de réformer l'école a été le but et la visée de cette coordination. Voilà, au sens de la Conférence des chefs de départements, l'essentiel de la valeur intrinsèque de ce plan d'études, la condition de son succès.

Une autre remarque : un document, judicieusement élaboré qu'il ait été, peut servir à la coordination et à la réforme de l'école ; il n'est pas l'essentiel de cette réforme, ni de cette coordination.

Le président de la Société pédagogique romande l'a dit : l'école, c'est d'abord des enseignants et des élèves ; l'école, c'est par excellence le lieu de relations humaines ; la coordination, c'est d'abord la collaboration des hommes ; les travaux en vue du rapport de CIRCE ont été une merveilleuse occasion de faire collaborer des hommes et des femmes de tous les cantons romands, des représentants des départements avec des membres du corps enseignant, et d'ailleurs les membres désignés par les départements étaient aussi des enseignants ; ils se sont affrontés, ils ont affronté leurs convictions, leurs idées valables, leurs partis pris. Grâce à la sagesse des présidents, du délégué, des participants eux-mêmes, ces affrontements se sont résolus en un sentiment de solidarité dans une œuvre commune. C'est cette grande solidarité des enseignants des cantons romands et des responsables des départements qui sera la plus importante contribution de CIRCE à la coordination et à la coopération scolaire en Suisse romande.

Cela nous conduit à ces réflexions que je tenais à faire : sur les principes et les limites d'une coordination et d'une coopération scolaires, visant les objectifs qu'elles se sont assignés dès le départ.

Au moment où CIRCE se mettait au travail, la conjoncture, en matière de coordination, était très favorable : la coordination scolaire, en Suisse romande surtout, était une grande idée généreuse, une espèce de mythe. Tout le monde y était acquis : la Société pédagogique romande, la presse, les départements, les pères de famille. On ne concevait pas qu'on pût y formuler des réserves, on s'impatientait des lenteurs des décisions et des réalisations.

Allocution de M. Jean-Pierre Pradervand

Conseiller d'Etat, président de la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

M. le président de CIRCE,

Au nom des vingt-cinq membres de la commission plénière de CIRCE et des cent quatre-vingts membres des sous-commissions, vous venez de remettre symboliquement au président de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin ce plan d'études commun pour les quatre premières années d'école de nos cantons romands.

La Conférence accepte ce document ; elle remercie ceux dont les efforts en ont permis la réalisation :

- tous les membres des sous-commissions, qui ont élaboré le plan d'études des diverses branches ;
- la commission plénière qui a animé ces travaux, les a coordonnés, en a fait la synthèse, en a établi le calendrier et fait en sorte qu'ils soient menés à chef dans les délais arrêtés.

Ce sont, M. le président, vos collègues des six cantons romands et, dût votre modestie en souffrir, c'est vous-même qui avez su être à la fois dynamique et rigoureux, efficace et lucide, enthousiaste et sage. L'œuvre a abouti, les délais que vous aviez acceptés ont été tenus ; c'est à votre autorité, à la force de votre caractère qu'on le doit ; il est juste qu'on vous en remercie.

Mais il est juste aussi de reconnaître l'immense travail qu'a accompli à vos côtés et sous votre impulsion, le délégué de CIRCE, M. André Neuenschwander ; on n'en finirait pas d'énumérer toutes les démarches dont il s'est chargé, toutes les tâches et les besognes qu'il a minutieusement, scrupuleusement, efficacement menées à chef.

Pour son dévouement inconditionnel à sa tâche ; pour la sagesse et l'entregent qu'il a prodigués, dans les travaux des commissions et dans les relations avec les

divers organes à qui il a eu affaire ; pour la parfaite organisation, enfin, de la séance d'aujourd'hui, M. Neuenschwander a droit à de chaleureux remerciements.

On a souvent déjà rappelé le rôle initiateur du Congrès de Bienne de la SPR : le rapport « Vers une école romande », son auteur, M. Jean-Pierre Rochat, directeur des écoles de Montreux, l'esprit d'équipe qu'il avait suscité parmi ceux qui ont collaboré à ce rapport, ont eu une influence décisive ; il faut le reconnaître, au moment où, sur d'autres bases et dans une deuxième étape, l'esprit qui animait ce rapport s'incarne dans une réalisation concrète.

M. Anselme Pannatier a rappelé tout à l'heure le rôle important qu'a joué la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire : c'est elle qui a proposé l'institution de CIRCE et qui a inspiré son travail novateur, au lieu de se contenter d'un mandat très limité : prendre position, au nom des départements, sur les projets de programmes présentés à l'époque par la CIPER, qui émanait de la Société pédagogique romande.

On ne saurait surestimer le rôle moteur qu'ont joué, dans la coopération entre les cantons romands, les chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire et leur Conférence, dont les séances sont devenues quasi mensuelles ; ils ont droit à notre reconnaissance.

J'aimerais faire quelques réflexions sur ce plan d'études d'abord, et sur ce qui paraît essentiel dans la démarche qui a conduit à sa réalisation ; puis sur les espoirs, les principes et les limites de la coordination scolaire en Suisse romande et dans l'ensemble du territoire helvétique.

Quant au plan d'études lui-même, je ferai une première réflexion : il est heu-

Depuis lors, les gouvernants se sont entendus ; ils ont pris les décisions nécessaires, institué CIRCE, créé le secrétariat à la coordination romande, l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques ; ils ont élaboré un concordat, qui consacrait leur accord. On s'est rendu compte, alors, des réalités : la première, c'est que les organes et les efforts de coordination coûtent de la peine et de l'argent, et que les cantons doivent y contribuer ; la seconde, c'est que ce ne sont pas seulement les autres qui doivent renoncer à leurs habitudes, à leur organisation, et que pour modifier dans un canton, par exemple, la date du début de l'année scolaire, cela coûte d'énormes efforts et pas mal d'argent ; et cela bouillonne, plus que des principes ou des idées, des habitudes profondément ancrées.

A ce moment-là, l'électeur, le père de famille, le contribuable, ne veut plus, et ce sont les votes de Berne et de Zurich, en mois de juin.

On avait choisi de supprimer les différences les plus évidentes, partant les plus choquantes, les plus simples, croyait-on, à réduire, puisqu'il suffirait d'un texte conventionnel : l'âge d'entrée à l'école, le début de l'année scolaire, la durée de la scolarité obligatoire et des études jusqu'à la maturité, étaient de ceux-là. Ce sont les points de l'article 2 du Concordat.

Mais, comme nous l'avons déclaré à propos du plan d'études de CIRCE, un document n'est pas la coordination : à l'heure même où le Concordat a été approuvé, plusieurs chefs de départements ont déclaré : le Concordat n'est qu'un cadre ; l'essentiel est ce qu'il contient. Eh bien, ce que le concordat contient, ce qu'il exprime, c'est d'abord un esprit de coordination, une volonté d'harmonisation sur les points essentiels et nécessaires. Quels sont ces points essentiels ? C'est cela qu'il nous appartient maintenant de rechercher et de déterminer, et c'est une des tâches de CIRCE II.

On a accusé CIRCE I d'avoir mis la barre devant les bœufs, en élaborant les programmes avant d'avoir déterminé les structures et les objectifs des écoles auxquelles ces programmes étaient destinés. Théoriquement, le reproche est fondé ; pratiquement, le consensus sur la structure de l'enseignement élémentaire a été acquis en Suisse romande, et quant aux objectifs de cet enseignement élémentaire, ils ne peuvent guère être modifiés par des options de principe.

Tout récemment encore, on a fait reproche à la Conférence des chefs de départements de n'avoir pas voulu se déterminer sur les principes idéologiques qui devraient inspirer et sous-tendre une politique scolaire commune.

Ce reproche n'est pas justifié : le pluralisme romand, qui est le motif de ce refus, n'est pas un cantonalisme mesquin ; il touche trop profondément à l'entité spirituelle de chacun des cantons pour que l'on puisse en faire litige, au profit d'une sorte d'écuménisme purement verbal, qui ne serait qu'hypocrisie ou aveuglement.

En revanche, quant aux buts et à la fonction de l'école obligatoire, et de l'ordre d'enseignement qui se place entre l'école obligatoire et la profession ou l'Université, il est certainement possible d'en donner des définitions auxquelles tous les cantons puissent souscrire.

Quant à une organisation de l'école, en vue de la plus grande perméabilité entre les cantons suisses (et c'est le but essentiel que l'on vise), c'est moins sur les structures ou les étiquettes appliquées à tel ordre d'enseignement, qu'il faut faire porter les efforts, que sur les articulations principales du plan d'études : début de la deuxième langue, de la troisième ; option entre les mathématiques traditionnelles et les mathématiques modernes ; début de tel chapitre important des mathématiques et des sciences, notamment.

Les structures, en effet, ne sauraient

être imposées rigidelement aux cantons sans considération de ce qu'est leur organisation actuelle.

En revanche, et ce choix est imminent, il faudra décider si c'est l'organisation découlant de l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturités, avec ses sections bien tranchées, répondant aux divers types de maturités reconnus par le Conseil fédéral, que l'on veut maintenir, ou si l'on veut s'engager dans la direction indiquée par le rapport du groupe d'experts pour le gymnase de demain.

Quoi qu'il en soit de ces décisions prochaines, l'adoption, aujourd'hui, d'un plan d'études commun, supposant un accord sur la structure scolaire à laquelle il répond, et sur les objectifs généraux, mais immédiats, de l'école élémentaire, est un pas important dans le sens de la coordination nécessaire. C'est un bénéfice considérable pour l'école et les écoliers de nos cantons romands, c'est donc de cela que je tiens, au nom de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, à remercier ceux qui en ont été les initiateurs et les artisans.

Comité central

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Séminaire de Chexbres

Le XIII^e Séminaire pédagogique de Chexbres aura lieu cette année le vendredi 1^{er} et le samedi 2 juin 1973.

Consacré à un thème d'une brûlante actualité : **La condition du travailleur : participation, cogestion ?** il permettra aux enseignant(e)s d'entendre et de dialoguer avec d'éminentes personnalités du monde socio-économique suisse, entre autres :

- Mme Gertr. Girard-Montet, présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme ;
- M. Charles-F. Ducommun, président des Rencontres suisses et ancien directeur général des PTT ;
- M. André Ghelfi, vice-président de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie ;
- Monsieur Alexandre Jetzer, secrétaire du VORORT (Union suisse du commerce et de l'industrie) ;
- M. Charles Tavel, ancien attaché scientifique de l'ambassade de Suisse à Washington et conseiller d'entreprises.

Les enseignant(e)s intéressé(e)s à participer à cette manifestation traditionnelle de la SPR sont prié(e)s de prendre contact avec leurs présidents respectifs.

Centre international du Sonnenberg

De 7 au 14 avril 1973 aura lieu au Centre du Sonnenberg, D 3424, St. Andreasberg, Oberharz près Braunschweig, un séminaire international consacré aux problèmes de la jeunesse et des loisirs.

Cette semaine d'étude est destinée en particulier aux animateurs de groupes de jeunes, aux assistants chargés du travail auprès de la jeunesse, des fonctionnaires municipaux du secteur pédagogique, et des assistants chargés de la formation extra-scolaire, ainsi qu'aux délégués de différentes organisations.

Voici quelques-uns des thèmes qui seront abordés :

- tâches et objectifs de la formation extra-scolaire ;

- motivations dans le travail auprès des jeunes ;
- jeux, loisirs, créativité ;
- échange de jeunes, jumelages, développements futurs ;
- le travail d'éducation international ; étude de diverses réalisations ;

— excursions.
Inscription : environ DM 85.—.

Organisation : Internationaler Arbeitskreis Sonnenberg, Postfach 2940, Bankplatz 8, 3300 Braunschweig. Tél. (0531) 4 92 42.

Vaud

Distribution de l'« Educateur »

Certains s'étonnent de recevoir l'« Educateur » parfois le jeudi déjà, parfois le lundi suivant seulement. Le soussigné était de ceux-ci.

Renseignements pris, cette irrégularité ne provient ni de la rédaction romande de votre hebdomadaire de prédilection, ni de l'imprimerie où il est confectionné.

mais de la plus ou moins grande surcharge du trafic des PTT.

Merci quand même, facteur.

JF.

Vœux

A vous qui entrez en réforme, vous qui aborderez aux rivages de CIRCE, à vous enfin, les plus nombreux, dont l'aventure pédagogique se bornera à la fin de la longue année, le comité cantonal souhaite que 1973 soit, à tous points de vue, un grand millésime.

Fédération des sociétés de fonctionnaires de l'Etat de Vaud

Extraits procès-verbal

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU JEUDI 29 JUIN 1972, A 14 H. 30, A LA SALLE DU MAJOR DAVEL, A CULLY, SOUS LA PRÉSIDENTIE DE M. CAMILLE FREYMOND, PRÉSIDENT CENTRAL

Effectif de la fédération

Au dernier exercice, la fédération comptait 10 725 membres, dont 8966 cotisants. Ces chiffres comprennent l'Union des retraités de l'Etat de Vaud, qui comporte à elle seule 1680 affiliés, dont 1620 cotisants. Le président précise que le nombre des fonctionnaires en activité à l'Etat de Vaud augmente d'environ 700 par année et qu'il approche des 12 000.

Comptes

L'exercice 1970/1971 boucle par un bénéfice de **Fr. 1640.75**, de sorte que la fortune de la fédération était de **Fr. 68 982.10** au 30 juin 1971. Aucun renseignement complémentaire n'étant demandé au caissier, la parole est donnée au rapporteur de la commission de vérification, M. Roger Darbellay, caporal de gendarmerie, qui propose à l'assemblée d'accepter ces comptes et d'en donner décharge au caissier et au comité central. Cette proposition est admise à l'unanimité.

Le président en profite pour remercier le nouveau caissier, M. Jean Froidevaux, préposé-substitut à l'Office des poursuites de Moudon.

Budget 1971/72 et cotisation annuelle

M. Froidevaux donne lecture du budget pour l'exercice 1971-72, qui prévoit un bénéfice de Fr. 600.—. Ce budget est adopté à l'unanimité, ainsi que la proposition de maintenir les cotisations à leur taux actuel de Fr. 2.50 par membre cotisant, 30 cts par membre cotisant de l'Union des retraités, les petites associations étant astreintes à un forfait annuel de Fr. 75.—.

Nomination du comité central

Le président propose à l'assemblée de maintenir le comité central dans sa composition actuelle, MM. Eugène Kuttel et Maurice RoCHAT acceptant toujours les charges de vice-président et de secrétaire central. Lui-même nous fait part de son vif désir de pouvoir parvenir à 25 ans de

présidence, qu'il atteindra le 1^{er} novembre prochain, tout en estimant qu'il pense avoir fait largement sa part et que ce cap d'un quart de siècle dépassé, il faudra lui désigner un successeur. Ce souhait bien légitime de M. Freymond est exaucé à l'unanimité par la présente assemblée qui l'approuve chaleureusement, en maintenant le comité central dans sa composition actuelle.

Nomination de la commission de gestion

Sur proposition du caissier, l'ASID (Association suisse des infirmiers et infirmières diplômés) est désignée pour remplacer la section gendarmerie, dont le mandat est échu. Les deux autres membres de la commission de gestion sont la SPV et l'Association des préposés OPI.

Le président poursuit ensuite son rapport présidentiel en traitant les points suivants :

Salaire sans numéraire

Ce problème a été discuté entre M. le conseiller d'Etat Gavillet et les représentants de la fédération lors d'une entrevue le 30 mai dernier. Le Département des finances envisage l'introduction de ce mode de paiement pour toute l'administration, le salaire des fonctionnaires étant viré sur un compte de chèques postaux ou sur un compte bancaire, au lieu d'être réglé en espèces. Ce système sera d'abord introduit au Département des finances à titre d'essai durant 6 mois. Nous n'avons pas élevé d'objections, faisant seulement remarquer le danger qu'il y a de virer le salaire sur un compte bancaire, du moment que les banques ont pour règle de tolérer un dépassement du compte d'un mois de salaire, ce qui entraîne des difficultés en cas de démission.

Horaire variable

Ce genre d'horaire, qui est déjà introduit dans diverses administrations privées, nous a aussi été soumis par M. le conseiller Gavillet. Nous en avons accepté le principe, tout en faisant observer qu'il est irréalisable dans certains secteurs de l'administration cantonale. Il sera introduit à titre d'essai pour 6 mois au Service de l'administration militaire, à la Bibliothèque cantonale et universitaire et au Centre électronique. Le temps de travail sera contrôlé au moyen d'une carte timbrée par une horloge Ericsson ; en outre, un projet de règlement est à l'étude.

Vacances

Donnant suite à nos propositions de 1970, le Conseil d'Etat a décidé par ar-

rêté du 12 janvier 1972 que la durée des vacances sera de :

- 3 semaines pour les fonctionnaires jusqu'à 41 ans révolus ;
- 4 semaines dès 42 ans ou dès l'année où le fonctionnaire commence sa 18^e année de service ;
- 5 semaines, dès 55 ans, mais pour autant que le fonctionnaire ait 5 ans de service.

Amélioration des traitements

Le président rappelle qu'à la suite des délibérations de l'assemblée des délégués du 12 mars 1971, notre comité est intervenu auprès du Conseil d'Etat en vue des améliorations sociales suivantes :

- introduction d'un système de prime de fidélité ;
- octroi d'un 13^e mois de salaire ;
- amélioration des allocations familiales.

A la suite de notre intervention, le Grand Conseil a voté sans trop de difficultés une nouvelle échelle des traitements indexée à l'indice 123,2 points et correspondant grosso modo à une augmentation de 10 % des traitements servis en 1971. Le minimum de la classe 1 a été fixé à Fr. 12 150.— ; le maximum de la classe 32 à Fr. 46 400.— et le maximum des hors-classe à Fr. 59 500.—. Pour tenir compte du fait que le renchérissement est plus sensible pour les catégories modestes, le Conseil d'Etat a fixé à Fr. 1500.— au minimum l'augmentation des traitements de base.

Concernant le 13^e mois de salaire, le Conseil d'Etat a estimé que son introduction ferait supporter à l'Etat une charge trop lourde (30 millions), celle-ci s'ajoutant aux 35 millions de dépenses supplémentaires provoquées par la nouvelle échelle de traitement.

Le Conseil d'Etat a néanmoins tenu à améliorer le salaire réel, sous la forme d'une prime annuelle de fidélité, servie dès la 5^e année de service, de Fr. 500.—, ce montant étant majoré tous les deux ans de Fr. 100.— pour atteindre le maximum de Fr. 1200.— la 19^e année d'activité. M. le chef du Département des finances nous a soumis un projet d'arrêté relatif au paiement de cette prime de fidélité. Il prévoit qu'elle sera payée en fin d'année, sans être assurée à la caisse de pension, et que la date du 30 juin sera prise en considération comme date de référence pour le calcul des années d'activité. Contrairement à l'avis de la VPOD, toutes les années d'activité seront prises en considération, même s'il y a eu des temps d'interruption avec engagements successifs. Contrairement à ce qui avait été primitivement prévu, la prime de fidélité sera cumulée avec la gratification de Fr. 1500.— à 25 ans de service. Il s'agit

là d'une heureuse décision du Conseil d'Etat, dont nous avons sincèrement remercié M. le conseiller d'Etat Gavillet.

Les allocations pour enfants ont été portées de Fr. 45.— à Fr. 50.— et celles pour mineurs aux études ou en apprentissage de Fr. 80.— à Fr. 90.—. Par contre, à notre grand regret, l'allocation de ménage n'a pas été modifiée.

Toutes ces améliorations représentent une dépense de près de 42 millions dont 8 millions à la charge des communes, chiffres qui doivent nous faire réfléchir.

Le président demande s'il y a des questions à formuler, mais devant le silence de l'assemblée, il poursuit par les

Travaux de la commission paritaire

Il relève que si la commission plénière ne siège qu'à intervalles assez espacés, il n'en est pas de même de la sous-commission dite « de classification » qui siège pour ainsi dire sans discontinuer depuis bientôt deux ans à raison d'un jour par semaine. Il s'agit là d'une tâche très lourde et qui impose de dures obligations aux représentants du personnel en faisant partie, soit MM. Charles Liechti, Paul Nicod, Frédy Duperrex, Camille Freymond et Charles Curchod, ce dernier, délégué de la VPOD. Pour décharger cette sous-commission, il a été proposé à la commission plénière de la scinder en deux groupes distincts travaillant indépendamment et rapportant chacun pour leur compte à la commission plénière. Par ailleurs, pour assurer une meilleure coordination entre les délégués du personnel, il a été convenu de les réunir au préalable chaque fois que la nécessité s'en fera sentir.

Allocation de rattrapage pour 1972

Il nous est exposé les calculs conduisant le chef du Département des finances à supputer à 5,5 % le taux de l'allocation de rattrapage prévue pour la période du 1^{er} juillet 1971 au 30 juin 1972. Le Conseil d'Etat ayant prévu 3 % au budget, il se trouve devant la nécessité de demander un crédit supplémentaire de près de 10 millions.

Allocation complémentaire pour 1973

Après examen de la situation existant au début de 1972, puis des probabilités d'augmentation du coût de la vie prévisibles, le Comité central a décidé d'intervenir à nouveau auprès du Conseil d'Etat. Le président donne lecture de notre lettre dans ce sens du 2 mai 1972. Une délégation du comité central, composée du président et du secrétaire central, de MM. G. Laurent, J. Weber, P. Nicod et J. Porchet, a été reçue le 30 mai 1972 par M. le conseiller d'Etat Ga-

villet. Une délégation de la VPOD était aussi présente.

Après nous avoir fait part des intentions au Conseil d'Etat, sur lesquelles on reviendra plus loin, ce magistrat nous a demandé nos propositions. Tout en étant d'accord avec les propositions formulées par nos autorités, nous avons défendu l'idée que le moment serait venu d'introduire en 1973 le système du 13^e mois de salaire, déjà en vigueur à la commune de Lausanne et bientôt à la Confédération. L'allocation de ménage n'ayant pas été modifiée depuis 1965, une augmentation serait souhaitable, car cette allocation représente un appoint non négligeable pour les mariés, compte tenu de l'augmentation importante des loyers.

Quant aux propositions du Conseil d'Etat, elles sont les suivantes :

a) Augmentation des traitements de 1972 par l'octroi en 1973 d'une allocation complémentaire de 10 %, de sorte que les traitements seront indexés à 136 points. L'indice étant à fin mai 1972 de 127,1 points, ceci permet de présumer qu'il y aura une certaine anticipation sur l'augmentation du coût de la vie en 1973.

b) Octroi d'une allocation de rattrapage pour le 2^e semestre 1972, cette demi-allocation pouvant être prévue au taux de 2,5 %, et payable au début de 1973.

c) Maintien du système de l'allocation de rattrapage pour 1973, calculée sur l'année civile, pour autant que l'anticipation prévue en fixant le salaire de base plus l'allocation complémentaire à 136 points implique finalement une perte de salaire.

d) L'allocation complémentaire serait au minimum de Fr. 1600.— de sorte que les fonctionnaires rangés dans les classes 1 à 8 pour le minimum et dans les classes 1 à 3 pour le maximum recevront une allocation complémentaire supérieure à 10 %.

e) Les allocations pour enfants seront portées de Fr. 50.— à Fr. 60.— pour les moins de 16 ans, et de Fr. 90.— à Fr. 100.— pour les mineurs aux études ou en apprentissage.

f) Les retraités recevraient également des allocations, mais l'importance de celles-ci n'a pu être déjà fixée.

Au cours d'une seconde entrevue, le 20 juin 1972, ces propositions ont été confirmées et développées, le Conseil d'Etat les ayant admises dans une première discussion. On nous a toutefois prié de n'en rien ébruiter, car contrairement à ce qui s'est passé pour les traitements de 1972 où une nouvelle échelle a été votée par le Grand Conseil, pour l'année 1973, le Conseil d'Etat craint qu'en présentant pour la 2^e année consécutive une nouvelle échelle augmentée de 10 %, celle-ci ne soit repoussée par le Parlement.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat sollicitera les crédits nécessaires par la voie du budget, car s'il est compétent pour fixer le taux de l'allocation complémentaire, il faut qu'il obtienne du Grand Conseil les crédits nécessaires pour la payer (environ 41 millions).

Concernant le 13^e mois de salaire, M. le chef du Département des finances a déclaré très catégoriquement qu'il n'était pas possible en l'état actuel de présenter au Grand Conseil une dépense dépassant celle envisagée de 41 millions. En outre, les Gouvernements des cantons romands se seraient mis d'accord pour refuser ce 13^e mois si tentant. En quoi nous avons répondu que si la commune de Lausanne et la Confédération pouvaient l'accorder il nous paraissait impossible que l'Etat de Vaud reste à l'écart d'un système déjà largement répandu dans l'industrie, les banques, les assurances, etc., sous peine de nuire à la politique de l'engagement du personnel, déjà largement déficitaire.

La porte ne paraît pourtant pas définitivement fermée à cette revendication, une allusion ayant été faite à la possibilité d'une éventuelle gratification de fin d'année.

L'augmentation de l'allocation de ménage est aussi refusée, le principe même de cette allocation étant discuté dans certains milieux politiques, et aussi parce que cette allocation est assurée à la caisse de pension.

En conclusion, M. le chef du Département des finances nous a demandé de lui confirmer notre accord avec ses propositions, question qui est posée à la présente assemblée, pour approbation.

M^e Rochat précise qu'il convient de marquer clairement l'intention de la fédération d'obtenir le 13^e mois de salaire par la suite, mais qu'il est préférable d'admettre les propositions ci-dessus pour 1973, eu égard au climat actuel du Grand Conseil (motion PAI).

La discussion n'est plus utilisée et l'assemblée approuve lesdites propositions.

La séance est suspendue de 15 h. 45 à 16 heures.

A la reprise, le président annonce que M. le syndic de Cully nous offre un vin d'honneur au nom de la Municipalité. Il en remercie les autorités communales de Cully, ainsi que d'avoir mis à notre disposition la salle où nous siégeons.

Caisse de pensions

Le président adresse ses félicitations à nos deux représentants au sein du Conseil d'administration de la caisse de retraite, MM. Eugène Kuttel et André Rochat, réélus récemment, ainsi qu'à M^e Maurice Rochat, pour son élection à la

présidence de l'assemblée des délégués de ladite caisse.

Il donne lecture du résultat comptable de l'exercice 1970 : le compte de pertes et profits fait ressortir un bénéfice comptable de **Fr. 30 327 016,22**, tandis que le capital au bilan dépasse 354 millions. La caisse compte 8810 affiliés, dont 6382 assurés et 2428 déposants d'épargne. Le nombre des pensionnés est de 2795.

Projet de loi modifiant provisoirement la loi du 12.12.51 sur la caisse de pensions

Le président donne lecture du projet de loi déposé par la commission extra-parlementaire ou d'experts, visant à mettre en harmonie les dispositions de la loi sur la caisse de pensions avec les nouvelles dispositions résultant de la 8^e révision de l'AVS, ceci à titre transitoire pour 1973 et 1974, en attendant une modification définitive de notre loi.

Il s'agit essentiellement pour éviter une surassurance choquante d'introduire ce que l'on appelle une déduction de coordination que la commission a fixée à Fr. 3000.— pour l'immédiat. Elle a aussi prévu de porter le supplément temporaire (pont AVS), actuellement de Fr. 3600.— par année, à Fr. 4800.— pour les personnes seules et Fr. 7200.— pour les couples. La situation des déposants d'épargne est aussi améliorée, en ce sens qu'au montant des deux parts qu'ils obtiennent en restitution s'ajoutera un supplément calculé au taux de 2 % par année de cotisation, taux qui n'était que d'un demi pour cent en 1971.

Ce projet de loi est assorti d'un projet de décret visant l'octroi d'allocations de renchérissement aux retraités, compte tenu de l'augmentation des rentes AVS et tendant aussi à éviter que les personnes prenant leur retraite en 1973 n'aient pas un revenu inférieur, à situation égale, à celui d'un ancien retraité.

Le président rappelle les exposés que M. Post et lui ont fait à différentes reprises devant plusieurs assemblées d'association sur cette importante question. Il estime que le maximum a été fait pour l'information dans la mesure des possibilités qui nous étaient imposées.

Ce projet de modifications de la LCP a été soumis à l'assemblée des délégués de la caisse du 21 juin 1972, qui l'a admis en votation, moins deux voix. Il va maintenant être renvoyé au Conseil d'Etat, puis soumis cet automne au Grand Conseil.

Pour que la présente assemblée soit exactement renseignée, il a fait encore une fois appel au spécialiste, M. le professeur Marcel Post, qu'il remercie d'avance de tous les renseignements qu'il nous fournira. Parallèlement, M^e André Martin, chef du service de justice et législa-

tion, s'est spontanément offert de fournir des éclaircissements, notamment sur la rédaction des textes du projet. Il leur donne la parole. (*Faute de place, il n'est pas possible de reproduire les 9 pages dactylographiées du PV consacrées à cet exposé.*)

Après avoir remercié M. Post pour son exposé fouillé et complet, le président donne la parole à **M^e André Martin**, chef du service de justice et législation.

Il nous présente le projet de loi en question, en faisant observer que la commission d'experts est composée de membres qui défendent leur point de vue selon qu'ils représentent l'Etat, la caisse de pensions ou les fonctionnaires. Il relève qu'il est essentiel que le Conseil d'Etat puisse faire confiance à cette commission, qu'il doit travailler d'une manière suffisamment sage pour qu'à l'échelon Conseil d'Etat, puis Grand Conseil, le projet de loi passe sans trop de difficultés. Il convient donc d'agir avec modération, mais fermement dans la modération, tout en respectant le principe que le revenu du retraité ne doit pas excéder le revenu de l'actif, ce qui correspond à un sentiment d'équité et de justice.

Il résume et commente ensuite les articles de la loi. Sur le problème des droits acquis, il assimile une réduction de la pension à une réduction toujours possible du traitement, tel que cela s'était passé en 1934-1936. Le fonctionnaire ne pourrait ainsi se prévaloir de tels droits acquis que si cela avait été fixé à l'engagement.

M^e Martin souligne que le projet de loi n'entraîne pas de réduction du montant assuré. Il commente aussi le projet de décret sur les pensionnés, ajoutant que les retraités en 1972 auront une petite allocation de renchérissement. Quant à l'augmentation du temps de service compensant l'augmentation du supplément temporaire, il dit que le Conseil d'Etat envisage d'autres dispositions que celles préconisées par la commission.

Le président le remercie et ouvre la discussion.

M. Genillard demande la composition de la commission d'experts. Il lui est répondu qu'elle comprend MM. A. Wagnery, de Haller, Kuttel, Post, A. Martin, Freymond, Villa, Taillens, Pradervand, Decorvet et Kilchenmann.

M. Nicod (SPV) remercie les orateurs Post et Martin et émet quelques critiques sur la future législation envisagée, notamment sur une déduction de coordination fixe de Fr. 3000.— aux nouveaux assurés. Il remarque que lorsque la Confédération admet le 13^e mois de salaire, il lui paraît illogique de s'empresse de prendre des dispositions pour éviter la surassurance. Il pense aussi qu'il est dangereux de décapiter la caisse de pensions à une époque

de pénurie de personnel dans la fonction publique.

Tout en admettant que des techniciens doivent faire partie de la commission d'experts, il pense que sa composition devrait être élargie par une plus grande représentation du personnel, peut-être par des membres plus jeunes. Sans faire grief au bureau de la Fédération, ni à la commission, vu la rapidité de la mise en œuvre des dispositions transitoires, il estime que, si l'information a été bien faite, elle a été insuffisante ou trop tardive pour permettre un examen approfondi de la question et émettre des critiques valables.

Il conclut en soumettant à l'assemblée la résolution suivante, destinée à permettre à toutes les associations d'être mieux à même de défendre les intérêts de leurs membres :

« Les délégués de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud remercient de leur intense activité les responsables de leur association. Ils les prient instamment lors des futurs travaux de révision de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud :

» 1. de consulter les sociétés affiliées avant de prendre une option définitive sur le principe même de la surassurance et de son caractère choquant, ainsi que sur la nécessité d'une déduction de coordination supérieure au dixième actuel dès le 1^{er} janvier 1975 ;

» 2. de veiller à ce que toutes les associations groupées au sein de la fédération :

- disposent du prochain projet mis au point par la commission officielle 12 semaines au moins avant son adoption par l'assemblée des délégués de la caisse de pensions,
- aient été consultés sur les lignes directrices de ce projet 2 ou 3 mois avant une adoption définitive du texte par la commission ;

» 3. de soumettre ce projet à un comité plénier, éventuellement à une assemblée des délégués de la Fédération, avant de convoquer nos délégués auprès de la caisse de pensions, afin de préparer avec eux l'assemblée des délégués de la CPEV appelée à se prononcer ;

» 4. d'intervenir auprès du Conseil d'Etat en vue d'obtenir une représentation élargie du personnel de la commission actuellement responsable de la révision de la loi sur la caisse de pensions. »

Le président ouvre la discussion sur cette résolution.

Le soussigné appuie la proposition de Nicod en ce sens que les associations soient consultées d'une manière plus approfondie afin de défendre les intérêts des membres.

Le président estime que le personnel a été suffisamment représenté jusqu'à présent. Mais il admet qu'on fasse une intervention auprès du Conseil d'Etat pour modifier la composition de la commission pour les futures dispositions à prendre. Il demande que l'assemblée se prononce sur l'avant-projet pour 1973-1974.

A une observation de M. Nicod, M. Post répond qu'on ne peut rien faire concernant l'application de l'AVS aux retraités d'avant 1965, sans connaître les futures dispositions de la loi-cadre fédérale pas encore votée. Pour le moment, il s'agit de s'adapter à l'entrée en vigueur de la 8^e révision AVS, sans préjuger de l'avenir. Pour les dispositions en 1975, la commission a pour objectif de préparer un certain nombre de thèses, sur la base d'une étude plus complète avec des modifications profondes de la loi et de les soumettre aux associations. Il relève que l'Etat ne fait pas d'économies sur les dispositions transitoires, car l'augmentation des cotisations AVS compense ce que l'Etat gagne au blocage du traitement assuré.

M^e Martin relève que la commission d'experts comprend deux délégués de la Fédération, plus un délégué de la VPOD ; MM. Warnery et de Haller ont été fonctionnaires et lui-même est fonctionnaire. Il estime que tous ont l'âge du dynamisme intellectuel. Il rappelle que M. Warnery et lui sont les coauteurs de la loi de 1951 sur la caisse de pensions. Il convient selon lui de tenir compte des impératifs suivants :

En faisant le compte à rebours de la gestation de cette loi définitive, si on veut son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1975, il faut que le Grand Conseil l'ait votée au printemps 1974 ; il faut donc écrire la loi en septembre ou octobre 1973, de sorte que la commission parlementaire ait le temps de l'étudier et de rapporter. Comme il faut 6 mois au service technique de la caisse de retraite (Retraites populaires) pour ses travaux préparatoires, la commission d'experts devrait avoir terminé ses travaux au printemps 1973, avec adaptation de la loi-cadre fédérale non encore votée. Le planning est donc excessivement serré.

M. Perreud remercie pour les travaux accomplis et les compare pour leur complexité à ceux du CREPS. Il ajoute que la résolution de M. Nicod traduit le sentiment de la majorité de la commission de retraite des enseignants.

M. Demaurex appuie ce qui précède en estimant que la notion très actuelle de « participation » doit être étendue par une meilleure représentation des associations à la gestation de la loi.

M. Duruz déclare qu'il ne vaut plus la peine de voter, étant donné que la décision a déjà été prise par l'assemblée des délégués de la caisse de pensions. Le président répond qu'il tient à cette votation, car cela le soulagerait déjà. L'avant-projet est alors approuvé par l'assemblée, sans avis contraire.

Sur le point 2. de la résolution Nicod, le président objecte que les délais demandés paraissent trop longs.

M^e Martin explique alors que si le travail de la commission est terminé comme prévu au printemps 1973, il y aura les 6 mois suivants à disposition des sociétés. M. Nicod est d'accord que sa résolution soit amendée dans ce sens.

Il est passé au vote et la résolution Nicod amendée recueille 27 voix affirmatives et 6 voix négatives.

Aucune proposition individuelle n'étant formulée, l'assemblée est levée à 18 h. 10.

Le secrétaire au procès-verbal :

J. Porchet.

Maîtresses enfantines

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises a tenu dernièrement son assemblée générale. Au cours de celle-ci le comité a été renouvelé de la façon suivante :

Présidente: M^{lle} Elsy Girard, Lausanne.

Vice-présidente : M^{lle} Hélène Baudraz, Prilly.

Caissière : M^{lle} Françoise Baudat, Epalinges.

Secrétaires : M^{lle} Irène Arn, Tolochenaz ; M^{lle} Denise Pavillard, Lausanne (procès-verbaux).

Membres : M^{me} Françoise Paillard, Lausanne ; M^{lle} Andrée Christinet, St-Sulpice.

N.B. La correspondance est à adresser à : M^{lle} Elsy Girard, ch. des Sorbiers 12, 1012 Lausanne.

AVEPS

Cours de ski de printemps

1. Zermatt du 9 au 14 avril 1973.

Logement et pension complète à l'Hôtel National-Bellevue, taxes diverses, billet collectif Lausanne-Zermatt et retour, abonnement libre parcours sur les installations de remontées mécaniques Gornergrat-Stockhorn-Triftji, etc. Leçons de ski par ISS ou ski libre ou descente sous conduite. Arrangement forfaitaire 300 fr. pour les membres du corps enseignant,

leurs parents et leurs amis. Supplément 40 fr. pour les non-membres AVEPS.

Renseignements et inscriptions auprès de Bernard Gueissaz, av. des Figuiers 27, 1007 Lausanne.

2. Saas-Fee du 9 au 14 avril 1973.

Prix : 300 fr. (supplément 40 fr. pour les non-membres AVEPS), comprenant logement et pension (Hôtel Allalin), billet collectif Lausanne - Saas-Fee et retour, taxes diverses, abonnement libre parcours sur toutes les installations de remontées mécaniques, leçons de ski par ISS. Ski libre ou sous conduite (de superbes « 4000 » pour les amateurs de peaux de phoque).

Renseignements et inscriptions auprès de Jean-Pierre Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully.

Tournoi de hockey (rappel)

Dimanche 21 janvier 1973 à 8 heures. Après Yverdon, Morges, Villars, Rendez-vous **au Sentier**. Tout le canton est bientôt parcouru !

Le tournoi oppose des équipes de 3 joueurs + le gardien, remplaçants autorisés.

Aucune équipe ne sera admise sans son propre gardien.

Règlement complet envoyé dès réception de l'inscription de l'équipe.

Prévoyez : après le hockey, profitez de l'endroit pour le ski, surtout le ski de fond.

Inscriptions : immédiatement auprès de Bernard Gueissaz, Figuiers 27, 1007 Lausanne.

Echange de classes...

Quel collègue, maître d'une classe supérieure de dernière année, désirerait participer, en mai 1973, à un voyage-échange d'une semaine dans la région de Stuttgart ?

Il s'agirait, en contrepartie, de recevoir une classe allemande de la région pour une semaine également.

Le temps à disposition jusqu'en mai serait utilisé, de part et d'autre, à faire connaissance tant des gens que des lieux, par échanges de correspondances : lettres, reportages, montages audio-visuels, bandes ou cassettes enregistrées, etc., le voyage étant l'aboutissement de cette préparation.

Une expérience tentante...

S'adresser jusqu'au 3 février, à Marcel Savary, Roséaz 16, 1030 Bussigny, tél. : (021) 89 17 58.

CONGRÈS SPV le 19 mai

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Dans les divers
de ce numéro,
une nouvelle rubrique

Genève

CIA - Notre caisse de prévoyance en 1973

La dernière assemblée des délégués de la CIA (28 novembre 1972) a révélé une malaise qui, s'il existe depuis longtemps, s'est rarement manifesté avec une telle clarté.

Notre caisse de retraite et de prévoyance est-elle encore adaptée, par sa gestion, par son organisation technique, à la situation économique et sociale actuelle ?

On peut se poser la question.

Plusieurs groupes ont clairement exprimé leur doute et demandé avec insistance une révision des structures de la CIA.

Les votes du 3 décembre dernier, la 8^e révision de l'AVS, sans parler de l'inflation que notre pays connaît maintenant depuis plus de vingt ans, conduisent nécessairement à une remise en question fondamentale de la CIA et de ses bases techniques. Tôt ou tard des décisions devront être prises. Il est indispensable que sociétaires et épargnants connaissent exactement les données du problème.

Aussi le comité de la SPG a-t-il décidé d'ouvrir le dossier de la CIA dans l'« Educateur ».

Un premier article paraît aujourd'hui. Il s'agit d'un historique : l'historique des études entreprises depuis 1962 pour une révision des structures techniques de la CIA, études qui n'ont pour l'instant abouti à aucune mesure pratique.

Il semble, en effet, que si tout est mis en œuvre pour le plus grand bien des sociétaires, tout se fait en fonction des bases techniques actuelles, ce qui exclut pratiquement toutes les améliorations fondamentales que souhaiteraient pourtant beaucoup de membres : abaissement de l'âge de la retraite, diminution des rappels de aux augmentations et revalorisations, etc.

Les propositions des membres sont systématiquement contrées par des arguments irréfutables dans le cadre technique actuel.

Lorsque ce cadre est mis en question, on évoque le manque de moyens, la complexité du problème, les conditions sociales et financières fluctuantes.

Ou alors, c'est l'appel pathétique à la prudence, à la sécurité, comme ce fut le cas lors de la dernière assemblée des délégués, quand ce n'est pas la mise en garde contre les dangereuses propositions d'aventuriers inconscients, quand ce n'est pas l'appel au bon sens contre les manœuvres habiles des intellectuels gauchistes...

Et pourtant ?

Peut-on dire que le mécontentement n'existe pas ?

Peut-on affirmer que la caisse de retraite est toujours adaptée en dépit de l'évolution économique et sociale de ces deux dernières décennies ?

Ceux qui interviennent en assemblée des délégués ont de plus en plus l'impression que rien ne peut changer, que le système est irréversiblement bloqué.

Le désintérêt croît en même temps que le mécontentement. On proteste, mais on abdique très vite face aux arguments financiers. La merveilleuse logique des bases techniques et de la sacro-sainte réserve mathématique décourage les mieux disposés des rares sociétaires qui essaient de comprendre pourquoi tant d'argent leur est retenu mois après mois depuis tant d'années.

Il n'est pourtant pas impossible de comprendre.

Encore faut-il que la mise en question ne se limite pas à quelques questions statutaires. C'est l'ensemble de l'organisation de la CIA qu'il faut situer, et peut-être contester.

Voici ce qui a déjà été fait entre 1962 et 1972.

R. Grob

Historique des études entreprises

pour une révision des structures techniques de la CIA

Février 1962 :

Premier rappel extraordinaire, à la suite de la revalorisation des traitements. Malaise dans le personnel de l'Etat.

Mai 1962 :

Question de M. J. Mermoud, député, demandant au Conseil d'Etat d'étudier une réforme des structures de la CIA, de la CP/CEH. (Cf. **Mémorial 1962**, p. 1464.)

Février 1963 :

Arrêté du Conseil d'Etat : création d'une commission d'étude dont la présidence est confiée à M. Jean **Duckert**, vice-président de la CIA. Parmi les experts : Ernest Kaiser (le « père de l'AVS », expert du Conseil fédéral), Karl Fuchs, Pierre Rieben, Werner Schuler, Pierre **Baroz**, Jean **Conne**, Lucien Feraud, Edouard **Gaudin**, Marcel **Girardin**, Nicolas **Julita**, André **Vierne**, Georges **Kaesser**. **Gras** : dirigeants de la CIA, membres du comité de teneurs de livres en 1962.

MM. Kaiser, Fuchs et Feraud seuls n'allaient pas être d'accord avec les conclusions du rapport de ladite commission!

Mission confiée à la commission par le Conseil d'Etat, entre autres :

« a) dire si le régime actuel doit être conservé ou modifié, en prenant en considération toutes les possibilités des systèmes de la capitalisation, ou de la répartition, ou d'un système mixte ;

« b) ... dire si et comment les rappels ordinaires pourraient être incorporés dans la cotisation...

« c) ... »

On le voit, le mandat était clair et précis. Une excellente occasion s'offrait d'adapter la CIA à l'époque actuelle, inflationniste depuis 1951.

Les conclusions négatives du rapport de la commission (maintien en l'état) ne peuvent s'expliquer que par une erreur d'appréciation quant à l'évolution de la situation inflationniste.

Les experts n'ont pas su prévoir la poursuite de l'inflation et ont pensé que la situation se stabiliserait.

Mais comment expliquer alors que près de dix ans plus tard, cette situation étant confirmée (ô combien !) les experts n'aient pas modifié leur position ?

1965 :

Parution des deux rapports de la commission :

1. Rapport de la sous-commission des experts techniques.

2. Rapport de la commission complète, résumant le premier.

Il est inutile de résumer ici les deux rapports (resp. 228 et 32 pages très techniques) : les rapports recommandent le statu quo. Toutefois on lira avec profit le rapport de la sous-commission technique, pages 51 à 53, et le rapport de la commission pages 20 à 31 (réponses aux questions du Conseil d'Etat).

En dépit des conclusions négatives de la commission à l'égard d'une modification du système, on appréciera ces lignes (p. 51, rapport sous-commission technique) :

« Le système de la capitalisation est le meilleur marché lorsque les traitements restent stables ou ne sont revalorisés que dans une proportion peu élevée (revalorisation annuelle jusqu'à 4 % environ). Si l'on estime que les revalorisations des deux dernières décennies * iront encore en s'amplifiant jusqu'à la fin des temps, il faut donner sa préférence à l'un des systèmes de répartition. »

* 1945 à 1965.

Les auteurs ne se doutaient peut-être pas, en 1964 ou 1965, que leur rapport contenait six lignes qui les désavouaient dès cette époque, et à bien plus forte raison, qui les désavoueraient en 1972.

Si ce rapport de la commission d'experts passe presque inaperçu, il suscite toutefois quelques réactions.

15 mars 1966 :

Conférence de M. Ernest Kaiser, membre de la commission.

L'expert auprès du Conseil fédéral ne craint pas de critiquer les structures de la CIA, et par conséquent les conclusions de la majorité de la commission dont il faisait partie.

Il dira notamment :

« La capitalisation intégrale est un système aberrant pour l'époque, d'ailleurs unique en Suisse. Si toutes les caisses suisses pratiquaient ce système, les capitaux accumulés équivaldraient au $\frac{2}{3}$ de la fortune totale de la Suisse ! »

Il dit encore à propos de la parité :

« La majorité des caisses d'entreprises sont financées à raison d'un tiers par l'employé, deux tiers par l'employeur. »

Enfin, il préconise le passage progressif à un système mixte (intermédiaire entre capitalisation et répartition) sur la base d'un degré de capitalisation de 24 %, et d'un taux de cotisation de 14 % au total à répartir entre employé et employeur.

29 avril 1966 :

Parution de l'« Educateur » N° 15. On y trouve, p. 272, un long article d'un collègue qui porte aux nues la CIA et approuve le rapport des experts.

« ... Si l'on est prudent, le proverbe « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », dicte notre choix : **capitalisation** ». (Les lettres grasses sont de l'auteur de l'article : M. E. Fiorina).

Septembre 1966 :

Décision du Cartel Intersyndical de créer une commission qui aura pour mission de se prononcer sur les rapports de la commission des experts.

20 octobre 1966 :

Début des travaux de la commission mise sur pied par le Cartel, désignée ci-après : « Commission CIA ».

Président : Claude Bessire, enseignant secondaire, professeur de mathématique.

Vice-président : Jean Merier, cadre aéroport.

Secrétaire : José Jaecklé, enseignant primaire.

Juin 1967 :

La « Commission CIA » (commission du Cartel) dépose son rapport au Conseil d'Etat.

Ce rapport est très mesuré, les conclusions sont solidement étayées par des données chiffrées et par neuf graphiques qui illustrent divers aspects de l'évolution de la conjoncture économique. Des conclusions de ce rapport (p. 4 et 5) nous citons ces éléments déterminants : « ... Nous doutons fort que la situation actuelle puisse être maintenue, car le taux de cotisation pourrait atteindre les 20 % sans compter les rappels pour annuités et promotions... La capitalisation pure n'est pas adaptée à la situation actuelle... Il nous semble par conséquent qu'un système de capitalisation à prime moyenne ou un système mixte serait le plus intéressant pour les sociétaires. »

Avril 1969 :

Révision du rapport de la Commission CIA en vue d'une actualisation. Le rapport est maintenu tel quel, et expédié une seconde fois au Conseil d'Etat. Aucune réponse, pas même un accusé de réception, à notre connaissance, ne sera donné.

24 septembre 1969 :

Arrêté du Conseil d'Etat : création d'une grande commission CIA, groupant des délégués de la CIA, de la CP et de la CEH, des actuaires, des délégués du Cartel, et placée sous la présidence de M. J. Babel. Cette grande commission CIA aura pour mission de donner suite aux rapports des experts, d'envisager les incidences de l'adaptation des traitements

à l'indice 210, les conséquences de la 7^e révision de l'AVS, etc...

Le Cartel juge l'occasion opportune de demander des nouvelles du rapport de notre commission CIA.

16 mars 1970 :

Première séance de la grande commission CIA :

M. Serge Moser, président du Cartel, dans un remarquable exposé, intervient énergiquement. Parmi ses propos :

- Bien des mécontentements seraient évités si la CIA dispensait plus d'information, et avec plus de clarté.
- La CIA a une administration digne du XIX^e siècle.
- Les critiques émanent de tous les milieux intéressés : on se plaint à tous les niveaux de l'administration de l'attitude désinvolte de la CIA à l'égard des sociétaires.
- Nous voulons un secrétariat permanent, et une diffusion de l'information.
- Nous voulons un bureau permanent, où on puisse obtenir tous renseignements, y compris sur notre situation personnelle.
- Nous voulons que la CIA adopte un esprit nouveau, une attitude ouverte : que toute demande soit étudiée avec sérieux. Car la CIA est notre affaire aussi. Or des lettres envoyées par le Cartel sont restées sans réponses depuis trois ans !

M. Babel, qui vient d'être violemment attaqué par M. Moser à travers la CIA, répond que :

- La CIA est tout autant l'affaire de l'Etat, voire plus.
- Nous avons des délégués au comité CIA.

Il nous assure ensuite qu'il sera donné sous peu réponse aux lettres du Cartel, qu'un bureau permanent CIA sera créé, que les écritures seront mécanisées (ordinateur) à l'exemple des salaires.

M. Merier, président de notre commission CIA (du Cartel) demande où en est l'examen de notre rapport.

M. Babel : dans un délai rapproché, vous serez informés. Votre commission sera bientôt convoquée.

(A ce jour, 15 novembre 1972, ce délai rapproché n'est pas encore échu, puisque notre commission n'a pas été convoquée !)

J. Jaeklé.

Rédacteur de la rubrique genevoise

Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.

Collaboratrices :

Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.

Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

Neuchâtel

Cotisations

Notre attitude envers la VPOD

A la Khrouchtchev !

Le coup de gueule, le coup de poing sur la table ou l'emploi du soulard à la Khrouchtchev ne sont habituellement pas des arguments convaincants. Néanmoins, quand patiemment vous avez présenté et commenté un point de vue et que la partie adverse sans même essayer de vous comprendre, ne vous lance en réponse qu'un *Nein!* dédaigneux par-dessus l'épaule, l'impatience vous gagne et le geste suit.

Ce geste s'est traduit par la décision unilatérale du comité central SPN de refuser toute nouvelle augmentation des cotisations de la VPOD, décision notifiée dans les termes suivants :

« Par M. F. Meyer, secrétaire romand de la VPOD nous avons été informés du résultat de nos longues démarches relatives aux problèmes posés par les cotisations des membres SPN à la VPOD. Nous devons, à ce propos, vous exprimer non seulement notre déception, que vous imaginez d'ailleurs, mais la stupéfaction où nous plonge la totale incompréhension manifestée par le comité directeur de la VPOD d'une situation que nous vous avons exposée pourtant en toute clarté.

» La réponse que vous donnez à nos démarches se traduit ainsi par un refus brutal et sans nuances de comprendre la situation spéciale de notre association pédagogique dans la VPOD. Elle nous fait sérieusement douter de l'utilité des rapports et des renseignements que nous vous avons fournis comme de la bonne foi de ceux qui, en nous demandant d'élaborer ces documents et en leur attribuant devant nous quelque importance pour permettre à nos négociations d'aboutir, ont disposé de notre temps avec désinvolture et se sont moqués de notre peine.

» Nous devons donc vous informer que les moyens dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas de nous acquitter de l'augmentation des cotisations VPOD prévue pour 1973. »

... et envers la SPR

Logiquement, si nous nous déclarons dans l'impossibilité de payer une augmentation de cotisations à la VPOD nous ne pouvons davantage en accepter de la SPR. C'est pourquoi nous avons également écrit au Comité central SPR :

« Nous venons de porter à 168 fr. par année le montant de la cotisation d'un

membre de la SPN. Cette somme exprime l'effort de bonne volonté qui a été consenti par nos sociétaires. Mais il est absolument exclu d'exiger d'eux une cotisation plus élevée. Nous ne ferons pas l'injure à nos collègues romands de les supposer capables de placer sur les épaules des autres un fardeau qu'ils ne voudraient pas porter eux-mêmes. C'est pourquoi, poussés non par quelque mouvement d'humeur, mais par la simple nécessité matérielle, nous avons déclaré à la dernière assemblée des délégués à Lausanne, que nous ne pouvions voter une augmentation de cotisations que nous n'étions pas en mesure d'honorer. Soucieux, avant tout, de l'existence de la SPN, nous vous confirmons qu'il ne nous sera pas possible d'inclure dans notre cotisation à la SPR pour l'année 1973 l'augmentation décidée par l'assemblée des délégués de novembre dernier.

» Veuillez agréer, Monsieur le président et chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs. »

GR.

Assurance-maladie

Du nouveau !

Au cours d'une première entrevue avec MM. Jaquet et Dutoit représentant la Fraternelle de Prévoyance et la Chrétienne-Sociale, le comité central s'était étonné des avantages relativement minces à faire valoir auprès d'un jeune collègue pour l'inciter à entrer dans l'assurance collective. Les délégués des assurances en ont convenu et ont présenté à fin décembre 1972 des primes différenciées qui cette fois, présentent des avantages pour tous. Elles sont identiques à celles payées par les membres VPOD assurés auprès de l'Helvétia. Voici donc, valable dès 1.1.73, le nouveau tableau des primes pour les membres SPN qui font partie de l'assurance collective et qui se sont affiliés auprès des deux mutuelles citées ci-dessus avant 30 ans : entre parenthèses, les primes normales.

Femmes 24.— (27.50)

Hommes 22.— (25.—)

Adolescents (19-20 ans) 14.—

Enfants (6-18 ans) 6.— (+ 6 fr., par an de l'Etat)

Enfants (0-5 ans) 12.— (12.80)

De plus prenons bonne note de l'appel pressant des assurances qui nous engagent vivement à compléter ces primes de base par des suppléments d'hospitalisation afin de nous mettre à l'abri de toute surprise.

GR.

Le maître préprofessionnel est et doit rester instituteur

Réponse du Comité central à un maître préprofessionnel qui possède un brevet de maître de sport et a reçu d'un directeur de centre multilatéral une offre composée de :

- ½ poste maître préprofessionnel,
- ½ poste maître de gymnastique.

Cher collègue,

Par l'entremise du représentant de ta section auprès du comité central, tu nous demandes notre avis au sujet de ton éventuel nouveau poste. Nous louons tout d'abord ton esprit de collégialité qui t'incite à cette démarche avant de prendre ta décision. Notre réponse est la suivante : il est impensable de parler de ½ poste de maître préprofessionnel. Le maître PP est un maître généraliste qui vit avec sa classe et lui réserve la totalité ou presque de son horaire hebdomadaire. Selon la commission d'intégration qui vient de déposer son rapport, le minimum à envisager s'inscrit dans le cadre des branches des groupes I et II soit 23 périodes.

Donc, collègue, il te faut choisir :

- ou bien tu es maître préprofessionnel et tu te consacres entièrement à ta classe ;
- ou bien tu es maître spécialisé et tu complètes ton ½ poste de maître de gymnastique par d'autres leçons données à différentes classes, peut-être même dans des collèges différents.

Cette déclaration te paraît peut-être trop entière, pas assez nuancée. Tu comprends cependant qu'elle dépasse ton cas particulier, qu'elle concerne tous ceux qui sont et qui seront, à divers titres, dans ta situation. Nous te remercions donc de ta question qui nous aura permis de préciser notre position.

Reçois, cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Comité central SPN.

*Le président,
Gérald Bouquet.*

Entretien DIP - CC du 5 décembre 1972

Introduction

M. Roger Hügli salue le comité central et les représentants du département. En quelques mots, il précise que les cours de perfectionnement seront, pour quel-

ques années, essentiellement destinés aux membres du corps enseignant primaire. Ceci dans le cadre de l'introduction progressive des programmes romands.

Le caractère expérimental des cours proposés ou imposés à l'occasion de l'année longue et de l'année scolaire 1972-1973 est maintenu. Remarquons toutefois que les recyclages auront la priorité et que la formation continue sera quelque peu sacrifiée. Bien que notre canton joue le rôle de pionnier dans ce domaine du recyclage, nous devons tenir compte des efforts similaires qui se feront dans les autres cantons romands.

Le mercredi après-midi

Gabriel Ruedin nous donne lecture d'une lettre rédigée par notre collègue François Matthey, président de la section du Val-de-Ruz. Une idée générale s'en dégage, à savoir que le besoin de se perfectionner ne devrait pas occasionner de surcharge horaire. Il faudrait, dans la mesure du possible, éviter de placer des heures de cours le mercredi après-midi, seule « lucarne » permettant de préparer certaines leçons ou, par exemple, de se rendre au CNDP.

M. Hügli considère le point de vue des enseignants préprofessionnels du Val-de-Ruz avec bienveillance et saisit l'occasion de rappeler à chacun que nous devons tenir compte de beaucoup d'éléments dont, entre autres, le droit de l'enfant à l'école, le droit de l'enseignant d'avoir la possibilité de se perfectionner, et le droit de notre employeur, du Département de l'instruction publique.

Décharge (!)

Ce terme a pris, peu à peu, une nuance par trop péjorative. Il provoque l'étonnement voire le scepticisme dans le public et les autorités scolaires. En effet, comment expliquer clairement que de tout jeunes instituteurs ont besoin de « se remettre au courant » alors qu'ils sortent de l'Ecole normale ? Comment faire comprendre que des titulaires expérimentés, à la veille de prendre leur retraite, éprouvent le besoin de se recycler ?

M. Duckert pense qu'il s'agit d'un aspect très important du problème : il appartient au corps enseignant de savoir choisir, de planifier son perfectionnement personnel, de sacrifier aussi un peu de ses loisirs à son enrichissement même si ce dernier ne correspond pas à une promotion professionnelle ou financière, comme c'est souvent le cas dans le secteur privé.

Ce qui permet à M. Hügli de dire en quelques mots que le statut du métier

d'instituteur est très particulier, un statut à part en quelque sorte.

Ce mot « décharge » doit être remplacé par une expression couvrant mieux ce qu'il tente de définir en réalité, une formule telle que « temps d'enseignement réservé au perfectionnement » par exemple.

Les suppléances

Le principe de ne pas confier nos classes à n'importe qui (en langage populaire !) devrait être maintenu. « Il ne faut pas que le cabinet du médecin soit confié à un rebouteux » (boutade extraite d'un rapport du CC au DIP)...

Le département peut maintenant se faire une image plus précise de la situation. M. Grandjean affirme que dans les communes où le corps enseignant et les autorités scolaires ont collaboré, les résultats ont été positifs.

A noter que dans les centres multilatéraux, les ACOS offrent des possibilités intéressantes.

Notre collègue Huguenin souhaiterait qu'une planification à long terme (sur trois ans) puisse être élaborée. Nous pourrions ainsi mieux définir sur quel ensemble de connaissances nouvelles nous mettrions l'accent ; nous pourrions déterminer nos acquisitions futures dans le temps, sans surcharger notre horaire.

Solution idéale, certes ! Les nécessités financières (budget et bilan), les mutations des membres du corps enseignant (« nomadisme » tant dans le terrain que dans les degrés d'enseignement) rendent une telle étude très hypothétique. Nous comprenons fort bien le point de vue de François Bourquin !

Un espoir subsiste toutefois pour le degré préprofessionnel plus... stationnaire.

Quelques chiffres

Le budget des cours 1971-1972 avait été prévu pour une somme de 90 000 fr. Les dépenses furent de 170 000 fr. Les prochains budgets ne pourront, hélas, être si souples !

Notre administrateur se demande si les réductions budgétaires frappent d'autres secteurs. Le principe de la valeur des cours de perfectionnement n'est-il pas mis en question ?

M. Hügli précise que la planification routière est très sensiblement modifiée et que des priorités sont également définies dans ce secteur.

En ce qui nous concerne, les programmes romands vont définir ces priorités.

M. Perret, inspecteur, souhaite que les cours normaux correspondant à de véritables besoins, à des nécessités impératives

d'acquérir des techniques nouvelles pouvant être exploitées rapidement par les intéressés qui y prennent part. (Coût moyen annuel pour 60/70 participants : environ 20 000 francs.)

Travaux divers de recherche

Quel statut peut-on donner aux nombreux membres de corps enseignant participant fréquemment à diverses recherches ? Peut-on ou doit-on assimiler le temps consacré à ces travaux à un recyclage ? Doit-on tenir une comptabilité des heures ? (Par rapport au temps d'enseignement réservé au perfectionnement.) Rappelons que les travaux réalisés pour le compte du CNDP ne sont pas concernés.

Une fois de plus, on fait appel à la maturité du corps enseignant qui doit choisir et accepter des responsabilités nouvelles en fonction de ses disponibilités horaires.

Dans un autre domaine, le DIP nous annonce son intention de renvoyer à une date ultérieure les Conférences officielles de printemps. D'autre part, François Bourquin nous soumet l'idée d'un livret des cours de perfectionnement dans lequel seraient inscrits tous les cours suivis régulièrement par les enseignants. Utilité ? Désagrément ? Contrôle ? A nous de faire savoir notre opinion.

Une prochaine rencontre est fixée au 30 janvier 1973.

J.-P. Buri.

Défilé militaire

A la suite de l'article paru dans le numéro 38/72, page 919 et plus particulièrement à propos du dernier paragraphe de cet article p. 920, nous avons reçu du directeur de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel la mise au point que nous publions ci-dessous.

La rédaction.

Précision

Monsieur,

A la suite de la lecture de l'article susmentionné je me permets à mon tour d'apporter quelques « précisions » que je vous saurais gré de bien vouloir publier dans le prochain numéro, ceci par souci d'information objective.

A l'annonce du défilé dans la presse locale — 6 jours avant celui-ci — j'ai pris contact par téléphone avec le chef du service de l'enseignement secondaire pour savoir si des instructions seraient données.

Après cet entretien, j'ai pris la décision,

approuvée par le chef du service, de mettre en congé toute l'école de 14 à 16 heures, avec ainsi la *liberté totale* pour les élèves et pour les maîtres d'assister ou non au défilé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,
André Mayor.

Le Centre neuchâtelois de documentation pédagogique

1. Réalisations particulières du CNDP

1.1 **Dossiers documentaires sur un sujet déterminé** (monographies) : l'environnement, la Renaissance, etc.

1.2 **Coll. « A la découverte de ... »** : premier vol. paru « A la découverte du Château de Valengin ». Méthode de travail :

- une classe, c'est-à-dire maître et élèves, ou plusieurs classes, propose un sujet qu'elle traite comme elle l'entend ;
- le CNDP s'occupe de toute la partie impression (mise en page, correction, édition, etc.).

On envisage de laisser petit à petit les groupes de travail tout faire eux-mêmes, puis un circuit de maîtres rédigera et corrigera, seule l'édition restera à la charge du CNDP.

Le premier volume a été tiré à 500 exemplaires, et dès maintenant 30 enseignants se lancent dans l'expérience.

La classe qui verra son projet retenu recevra Fr. 100.— pour sa caisse.

1.3 **Comment ces groupes de travail sont-ils recrutés ?**

- par proposition de thèmes dans le Bulletin du CNDP : la classe, ou les classes, intéressée se fait rapidement connaître ;
- contact direct avec des enseignants intéressés par un sujet particulier.

Les maîtres qui font le travail n'ont pas de décharge d'horaire à proprement parler, sauf une heure, par exemple, de temps à autre ; ils reçoivent par contre une petite rémunération et sont remboursés de leurs frais de voyage.

Les domaines suivants ont été retenus pour la formation de groupes de travail : sciences naturelles, histoire, géographie, radio et cinéma (pour les moyens

audio-visuels) — géographie, protection de la nature, instruction civique, documents sur le monde, étude de l'environnement, aménagement du territoire (pour les dossiers documentaires).

2. Les usagers du CNDP

2.1 Les maîtres de la scolarité obligatoire au départ.

2.2 De plus en plus les enseignants des écoles professionnelles, du Gymnase, de l'Ecole de commerce, etc., ce qui entraîne d'ailleurs une révision de la politique des achats.

2.3 Les étudiants de l'Ecole normale, de l'université et du gymnase.

2.4 Les éducateurs et les jardinières d'enfants.

2.5 Les autorités et les commissions scolaires.

2.6 Une visite a été organisée dernièrement pour les professeurs responsables de la formation des maîtres secondaires ce qui laisse supposer une amélioration de l'action du centre vers cet enseignement.

3. La bibliothèque

3.1 La bibliothèque offre :

- environ 5500 titres ;
 - 110 périodiques ;
- le lecteur a accès au rayon.

3.2 Les livres sont **classés sur les rayons en 21 matières** ; ils sont mélangés : livres généraux, manuels, ouvrages de méthodologie, etc.

3.3 Le lecteur dispose de **deux fichiers**, — matières,

— auteurs, et d'un catalogue qui est largement distribué dans les établissements du canton ; on peut d'ailleurs demander une seule partie du catalogue, puisqu'on y retrouve la division en 21 matières des rayons.

3.4 Des **catalogues occasionnels** sont publiés, en novembre pour Noël, par exemple.

3.5 Durée du **prêt** : 1 mois, sauf pour certains documents, ceux mentionnés dans les catalogues occasionnels, entre autres.

Le nombre de documents prêtés n'est en principe pas limité.

3.6 Des dossiers suspendus contiennent des brochures, des documents iconographiques, etc., classés également par sujets selon la classification de la Bibliothèque de travail.

3.7 Les revues sont dépouillées, c'est-à-dire que les articles, qui peuvent intéresser les utilisateurs du CNDP, sont mentionnés sur des fiches thématiques.

4. La section audio-visuelle

4.1 A cette section est rattachée la collection de romans destinés à la **lecture suivie**. Ceux-ci sont classés par âge ; actuellement 25 000 à 30 000 livres sont prêtés par année, représentant 500 collections.

4.2 Cette section offre le matériel suivant :

- 7000 diapositives (histoire, géographie, sciences naturelles) classées séparément ;
- des bandes enregistrées (radio scolaire) ;
- la collection des B.T. sonores ;
- une nombreuse documentation commerciale (prospectus) ;
- des films super 8 mm, (films courts) ;
- des transparents pour rétroprojecteur ;
- des montages audio-visuels.

4.3 Un fichier pour les diapositives, bandes enregistrées, films et transparents est au travail.

4.4 Les dias sont achetées une par une, et la collection est de plus en plus alimentée par les dias faites par les enseignants eux-mêmes.

4.5 Le service dispose également d'une **salle d'exposition** où les directeurs d'écoles, enseignants, etc. peuvent venir choisir, parmi de nombreux modèles recommandés, ceux qui correspondent à leurs besoins.

4.6 Tout un **matériel technique est mis à la disposition des enseignants** qui désirent faire eux-mêmes :

- des transparents pour rétroprojecteur ;
- des diapositives de documents ;
- des copies de diapositives ;
- des matrices pour la machine à alcool ;
- du montage et de la synchronisation de bandes magnétiques.

4.7 **L'initiation à ces techniques** est assurée par le CNDP soit individuellement soit par des cours donnés en collaboration avec le DIP, le Groupe scolaire du magnétophone et la SNPP (Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique).

IRDP, documentation.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél.
(038) 53 28 60.

M. F. Bourquin, rédacteur de l'Ecole bernoise.

M. H. Reber, président de la SPJ.

M. A. Grütter, maître à l'Ecole professionnelle de Tramelan.

M. A. Hof, maître secondaire, Vicques.

Bienvenue aux membres retraités de la section.

Un merci tout spécial à MM. Gorgé, Roten et P.-A. Joly, qui ont participé de diverses manières à la mise sur pied de cette journée.

Addition d'un 5^e point à l'ordre du jour : Nomination de deux collègues dans deux commissions différentes.

Comité

Le 24 mai écoulé, l'assemblée générale ordinaire votait à l'unanimité une modification de l'article 10 de nos statuts, portant de 5 à 7 le nombre des membres du comité.

Comme c'était au district de Courtelary de prendre la relève, l'ancien président prit de nombreux contacts avec les écoles concernées. Les 6 membres qui se déclarèrent d'accord de former le nouveau comité jurassien SBMEM furent chargés d'en trouver un septième, puis d'établir eux-mêmes la répartition des charges. Aucun d'entre eux ne put se résoudre à assumer la nouvelle présidence. C'est pour cette raison qu'ils lancèrent un appel à toutes les écoles secondaires jurassiennes et aux trois écoles françaises de Bienne.

Cette démarche resta sans résultat. Aussi le comité en bloc adressa-t-il sa démission au comité cantonal, sous réserve toutefois qu'un président soit trouvé, même dans un autre district.

Le 3 novembre, MM. H. Grütter, Roten et Müller tinrent séance avec le nouveau comité. Quelques jours plus tard, ils entamèrent une tournée de prospection aux Franches-Montagnes, à La Courvine, et finalement à Bienne.

C'est dans cette ville qu'un collègue, M. Roland Gurtner, se déclara d'accord de remplir ce mandat.

Cette candidature ayant rencontré l'approbation de l'assemblée, le nouveau comité est ainsi constitué :

Roland Gurtner : président

André Grütter : vice-président

Pierre Leuthold : secrétaire de la correspondance

Maurice Joly : secrétaire des verbaux

Jean-Pierre Bécher : caissier

Marlène Villars et Françoise Girard : membres assesseurs.

M. P. Müller tient encore à remercier vivement M. Hans Grütter, président du Comité cantonal, pour sa collaboration fructueuse dans la recherche d'une heureuse solution à toutes ces péripéties.

Jura

Avis de la rédaction

Comme annoncé dans le Bulletin corporatif N° 40 du 22 décembre 1972, le Jura connaît un nouveau rédacteur régional en la personne de M. Henri Reber, président sortant de la SPJ.

Je lui souhaite une cordiale bienvenue au sein de l'équipe des rédacteurs du Bulletin et j'espère que le Jura sera à nouveau présent dans nos colonnes aussi régulièrement que les activités de nos collègues le demanderont.

Dès maintenant, je prie tous les correspondants occasionnels qui s'adressaient directement à la rédaction romande de bien vouloir faire parvenir leurs articles à l'adresse suivante :

Henri Reber,
Fuchsenried 16,
2504 BIENNE
Tél. (032) 41 11 92

Le rédacteur romand :
F. Bourquin.

SBMEM

Assemblée générale extraordinaire
mercredi 22 novembre 1972

Présidence : M. Paul Müller.

M. P. Müller, notre représentant au comité cantonal, explique à l'assemblée que le comité actuel, toujours sans président, l'a prié de mener les débats. Toutefois, il lui importe que ce choix soit ratifié par les membres présents. Aucune objection n'étant formulée, M. P. Müller se voit confirmé dans sa tâche de président du jour.

Bienvenue

Présents : 112 membres et invités.

M. H. Liechti, notre inspecteur.

M. L. Perret, directeur du gymnase de Bienne.

M. Ruffino, vice-président de la SPJ.

Excusés :

M. H. Grütter, président du Comité cantonal.

M. A. Widmer, recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy.

M. M.-A. Berberat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy.

Projet de modification des lois

M. P. Müller rappelle qu'à l'issue de la prise de position favorable du gouvernement, concernant la coordination romande, le Grand Conseil s'est prononcé sur le complément de loi, art. 100 bis pour les écoles primaires, art. 85 bis pour les écoles moyennes, qu'il a approuvé sans modification. Puis M. le président expose rapidement le contenu de ce projet qui devra être traité en seconde délibération dans une session extraordinaire fixée au 4 décembre.

La discussion étant ouverte, M. H. Liechti en profite pour apporter quelques indications utiles sur les futures dates de début et de fin d'année scolaire, de nomination et de démission.

Nomination de deux collègues

L'assemblée désigne par acclamation :

- M. Ch. Amman comme membre de CIRCE II ;
- M. B. Roten comme membre de la Communauté de travail entre les départements de l'instruction publique de Berne et de Neuchâtel traitant le problème de la formation des maîtres secondaires.

Conclusions du groupe d'étude SBMEM

Le 24 mai 1972, la section jurassienne SBMEM constituait un groupe d'étude chargé d'examiner le rapport « Changer l'école ». Toutes les écoles secondaires de langue française du canton (à l'exception de Berne), les gymnases de Bienne et Porrentruy, les trois écoles normales, étaient invités à y envoyer un représentant.

Le fruit des réflexions de ce groupe figurait dans un rapport qui était adressé à tous les membres de la SBMEM (section jurassienne).

M. P.-A. Joly, président de ce groupe, est appelé à rapporter sur cet objet. Il indique que ses collègues et lui ont examiné le rapport en toute objectivité et que le plan de travail leur est apparu trop vaste pour le peu de temps qui leur était imparti. Aussi se sont-ils décidés à examiner plus particulièrement les sept thèses, la critique de la première partie du rapport ayant déjà été effectuée à Bienne.

M. P.-A. Joly lit ensuite, l'une après l'autre, les sept thèses de ce rapport. Il explique à chaque fois les réflexions qu'elles ont fait naître au sein de son groupe de travail et les conclusions auxquelles ils en sont venus. Il propose enfin

à l'assemblée de voter une résolution à envoyer à la SPJ.

Une longue discussion est alors ouverte dans laquelle on convient de ne pas dissocier les contre-projets des thèses des points de la résolution. Puis on s'achemine à coup de grandes et petites remarques vers la rédaction d'une résolution quelque peu différente de celle préparée par le groupe d'étude SBMEM.

En voici le libellé :

Etude du rapport « Changer l'école »

1. Remarques générales

Placés devant le rapport « Changer l'école », nous nous sommes rendu compte qu'il était impossible, vu les délais impartis, d'examiner page après page les affirmations de la commission Girardin, de contrôler ses sources, de critiquer ses prises de position, bref de procéder à un examen approfondi du rapport.

Nous avons donc décidé d'examiner les 7 thèses du rapport (pp. 54-55) à la lumière de notre expérience pédagogique.

Nous nous plaisons à rendre hommage à la commission Girardin, qui a mis le doigt sur certains défauts de notre système scolaire. Elle n'a parfois pas mâché ses mots. Elle en a d'autant plus frappé les esprits. Notre réflexion sur ses affirmations nous a révélé ou rappelé des imperfections que l'habitude et peut-être une certaine routine nous cachaient.

Nous ne nous prononçons pas sur des notions telles que « école globale unifiée » ou « auto-orientation », notions dont l'étude nous était matériellement impossible.

Enfin, nous tenons à dire que les critiques que nous émettons ne s'adressent ni à des maîtres ni à des autorités, mais à un système scolaire, à des lois, à des institutions.

2. Résolutions¹

1. En vue de réaliser l'égalité d'accès à l'école, des mesures sociales propres à permettre l'épanouissement des enfants issus de milieux socio-culturels défavorisés devraient être prises et un enseignement préscolaire facultatif de deux ans organisés.

2. Il faut rechercher les moyens de réaliser l'égalité d'accès à l'école pour tous les enfants, quelles que soient les localités dans lesquelles ils vivent. A cet effet, le regroupement des classes de plusieurs localités formant un giron permettrait la constitution de classes ne comptant qu'un nombre minimum de degrés.

3. Le système de sélection doit être mo-

difié pour permettre une meilleure orientation des enfants.

4. L'école, insérée dans un monde en constante transformation, est tenue de s'adapter sans cesse. La réforme de l'école est permanente.

5. La SPJ demandera aux organes qui préparent l'école romande de tenir compte dans leurs travaux de la situation particulière de l'école jurassienne et de la réforme qu'elle envisage.

6. La SPJ demandera au Département de l'instruction publique de constituer une commission chargée d'étudier une réforme et les possibilités de son expérimentation.

7. Le corps enseignant, tant primaire que secondaire, devra prendre une part importante aux travaux de ladite commission. Les représentants des maîtres primaires et des maîtres secondaires seront proposés par leurs associations respectives. La commission renseignera périodiquement sur l'état de ses travaux.

A l'issue des débats, l'assemblée charge le comité de faire connaître cette prise de position aux participants au 31^e Congrès de la SPJ, le 2 décembre, à Bienne.

Pour le comité :
M. Joly.

Centre de perfectionnement

Cours de mathématique

Introduction du programme primaire romand

Le nouveau programme primaire romand de mathématique (plan CIRCE) sera introduit durant l'année scolaire 1973-1974 (« année longue ») dans toutes les classes de première année de langue française. Afin d'y préparer le corps enseignant concerné, le CIM (Centre d'information mathématique de Bienne) organise, en collaboration avec le Centre de perfectionnement du corps enseignant, des **cours de méthodologie consacrés à l'introduction des moyens d'enseignement destinés à la Suisse romande**. Ces cours ont un caractère obligatoire pour tous les enseignants qui auront des élèves de première année en avril 1973. Les participants recevront ultérieurement une invitation personnelle pour se rendre au cours régional qui leur est destiné.

Le moyen d'enseignement (fiches de l'élève) et le livre de méthodologie sont dès maintenant disponibles à la librairie de l'Etat : les participants aux cours sont

¹ Les thèses votées au Congrès de Bienne (2.12.72) ont été publiées dans l'« Educateur » du 22 décembre 1972.

priés de se munir de ces ouvrages dès la première séance.

10 cours de 15 après-midi chacun sont prévus dans les localités suivantes :

1. BIENNE I

Chef de cours : E. Adam.

Animatrice : S. Boder.

Lieu : Ecole secondaire du Pasquart.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 1^{er} mars, 14 mars, 26 avril, 16 mai, 7 juin, 28 juin, 29 août, 20 septembre, 17 octobre, 7 novembre, 29 novembre.

En 1974 : 17 janvier, 21 février, 25 avril, 30 mai.

2. BIENNE II

Chef de cours : B. von Allmen.

Animatrice : O. Girod.

Lieu : Ecole secondaire du Pasquart.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 1^{er} mars, 14 mars, 26 avril, 16 mai, 7 juin, 28 juin, 29 août, 20 septembre, 17 octobre, 7 novembre, 29 novembre.

En 1974 : 17 janvier, 21 février, 25 avril, 30 mai.

3. ST-IMIER

Chef de cours : S. Chopard.

Animatrice : J. Schenk.

Lieu : Ecole primaire.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 1^{er} mars, 14 mars, 26 avril, 16 mai, 7 juin, 28 juin, 29 août, 20 septembre, 24 octobre, 7 novembre, 29 novembre.

En 1974 : 17 janvier, 21 février, 25 avril, 30 mai.

4. SAIGNELÉGIER

Chef de cours : F. Beuler.

Animatrice : A.-M. Triponez.

Lieu : Ecole secondaire.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 1^{er} mars, 14 mars, 26 avril, 16 mai, 7 juin, 28 juin, 29 août, 20 septembre, 24 octobre, 7 novembre, 29 novembre.

En 1974 : 17 janvier, 21 février, 25 avril, 30 mai.

5. MALLERAY

Chef de cours : L. Schori.

Animatrice : M. Boillat.

Lieu : Ecole secondaire.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 1^{er} mars, 14 mars, 26 avril, 16 mai, 7 juin, 28 juin, 29 août, 20 sep-

tembre, 24 octobre, 7 novembre, 29 novembre.

En 1974 : 17 janvier, 21 février, 25 avril, 30 mai.

6. MOUTIER

Chef de cours : C. Ruebner.

Animatrice : J. Houmard.

Lieu : Ecole primaire.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 2 mars, 14 mars, 26 avril, 16 mai, 7 juin, 28 juin, 29 août, 20 septembre, 24 octobre, 7 novembre, 29 novembre.

En 1974 : 17 janvier, 21 février, 25 avril, 30 mai.

7. DELÉMONT

Chef de cours : J.-P. Boegli.

Animatrice : J. Muller.

Lieu : Ecole normale.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 1^{er} mars, 14 mars, 26 avril, 16 mai, 7 juin, 28 juin, 29 août, 20 septembre, 17 octobre, 7 novembre, 29 novembre.

En 1974 : 17 janvier, 21 février, 25 avril, 30 mai.

8. BASSECOURT

Chef de cours : P. Chetelat

Animatrice : M. Maegerli.

Lieu : Ecole secondaire.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 1^{er} mars, 14 mars, 26 avril, 16 mai, 7 juin, 28 juin, 29 août, 20 septembre, 24 octobre, 7 novembre, 29 novembre.

En 1974 : 17 janvier, 21 février, 25 avril, 30 mai.

9. PORRENTRUUY I

Chef de cours : J.-M. Voirol.

Animateur : G. Guelat.

Lieu : Ecole normale.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 22 février, 8 mars, 3 mai, 17 mai, 7 juin, 28 juin, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 14 novembre.

En 1974 : 16 janvier, 20 février, 8 mai, 22 mai.

10. PORRENTRUUY II

Chef de cours : J. Valley.

Animateur : G. Guelat.

Lieu : Ecole normale.

Heures : 14 h. 15 à 17 heures.

Dates :

En 1973 : 14 février, 28 février, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 13 juin, 13 septembre, 27

septembre, 11 octobre, 25 octobre, 22 novembre.

En 1974 : 24 janvier, 28 février, 16 mai, 30 mai.

SJMG

Cours de ski

En collaboration avec l'inspecteur cantonal d'éducation physique, la SJMG organise, **les samedi et dimanche 27 et 28 janvier 1973**, un cours de ski ouvert à tous les enseignants du Jura et de Bienne.

Lieu : Les Savagnières.

Durée : samedi 27.1.73, de 13 h. 30 à 17 heures, dimanche 28.1.73, de 9 heures à 16 h. 30.

Inscription : jusqu'au **25 janvier 1973** auprès du directeur du cours. (Utiliser le bulletin ci-dessous.)

Directeur du cours : M. Henri Berberat, Falbringen 43, 2500 Bienne.

N.B. : Le chalet de La Pérotte a été réservé pour ceux ou celles qui désirent passer la nuit aux Savagnières.

Cours de ski (Les Savagnières, 27-28 janvier 1973)

Nom (M^{me}, M^{lle}, M.) :

Prénom :

Né(e) en :

Profession :

N° de téléphone :

Rue :

N° postale, localité :

Désire passer la nuit aux Savagnières : oui *, non *

Désire être assuré(e) : oui *, non *

Membre de la SSMG : oui *, non *

Signature :

(* souligner ce qui convient)

Attention !

Vu les mauvaises conditions de neige que nous avons actuellement dans le Jura, il se pourrait que le cours doive être renvoyé ou annulé. En cas de doute, toutes les personnes inscrites voudront bien se renseigner auprès du directeur du cours **le vendredi 26 janvier 1973 : tél. (032) 42 47 96.**

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Henri Reber, Fuchsenried 16
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92

**Dans les divers
de ce numéro,
une nouvelle rubrique**

1973 SPF Vœux !

— Ces Fribourgeois, naturellement en retard !

— Ah ! vous êtes pris au piège !

Tout le monde présente ses vœux au début de la nouvelle année. Le président de la SPF, intentionnellement les présente plus tard, afin qu'ils ne soient pas noyés dans le flot de souhaits presque anonymes. Ainsi, la fièvre du début de l'année passée, ces vœux... fribourgeois seront lus et appréciés à leur juste valeur.

Bonne et heureuse année, chers collègues romands et fribourgeois ! Bonne et sainte année, chers éducateurs romands et fribourgeois ! Que notre Ecole fribourgeoise s'intègre de mieux en mieux à l'Ecole romande, tout en restant elle-même !

Que les enseignants romands et fribourgeois sauvegardent certaines valeurs humaines et morales qu'il serait malheureux de laisser perdre !

Que la bonne volonté anime nos dia-

logues, même si la vérité peut faire mal quelquefois !

Que par-dessus toutes nos barrières régionales, nous nous réunissions, non seulement pour prendre des positions, mais pour s'aider mutuellement à mettre plus de bonté, d'amour dans notre vie et celle de nos enfants !

Chers collègues, à tous, mes vœux personnels !

Bonne santé ... chère amie de 45 ans, cher ami de 63 ans et tous ceux qui en connaissent la valeur (de la santé, bien sûr !)

Heureux mariage : enfin seuls et heureux !

Heureuse naissance : joie de la mère, fierté du père !

Succès professionnels : réussite : oui ; orgueil : non.

1973 = une nouvelle année avec des joies et des peines, mais surtout une avancée sur le chemin de la sagesse !

Robert Loup,
président SPF.

Des assemblées importantes font le point

En prémices... la fin d'une iniquité

Dans une précédente relation, nous mettions l'accent sur la suppression, décidée par la loi du Grand Conseil en date du 9 novembre, du fameux « montant de coordination ». Qui peut paraître une énigme aux yeux de nos collègues romands. C'était, nous l'avions dit, un montant annuel auxquels étaient astreints les pensionnés mis au bénéfice de la retraite entre 1951 et 1965. S'il était équitable et légal au début de leur retraite qu'ils aient dû accepter pendant quelques années (2 ou 3 ans) une contribution annuelle à un rachat différé, il devenait par contre inéquitable et injuste qu'ils fussent astreints à cette mesure **sans limite de durée**. Or, justice vient d'être faite à cette contrainte dite légale.

En effet, dès après le délai référendaire qui expirait le 8 décembre, les retraités concernés recevaient en retour, de la part de la Caisse de prévoyance de l'Etat, l'annuité qu'ils avaient réglée pour 1972.

Cette même loi du 9 novembre 1972 donne compétence au Conseil d'Etat et à l'organe d'exécution de porter de 50 à 60 % le taux de pension des veuves, cela dans la mesure et pour autant que cette

amélioration n'affecte pas leur droit à la rente complémentaire AVS. La mise en vigueur de cette disposition d'assouplissement, qui deviendra effective en janvier 1973, entraîne pour la caisse une charge de quelque 100 000 francs. Cette modification, différenciée selon les cas, prend effet au 1^{er} janvier 1972. Heureuse fin d'une longue lutte !

Avec la Caisse de prévoyance de l'Etat

Son assemblée annuelle du 22 décembre 1972, à l'Hôtel Central. Ladite assemblée réunit statutairement les délégués des différents groupes de fonctionnaires, à raison d'un délégué pour chaque cinquante membres, mais au minimum trois délégués. L'Etat désigne cinq membres au comité de gestion, l'ensemble des affiliés en élit quatre. Selon le règlement, l'assemblée se réunit une fois par an durant le premier semestre. A la vérité, elle tient ses assises vers la fin de l'année. La raison ? D'ailleurs cette assemblée ne revêt **aucun pouvoir délibératif**, par conséquent elle n'est appelée à prendre aucune décision qui puisse entraîner une modification quelconque de la loi et du règlement y relatif sans la sanction du

Grand Conseil ou un arrêté de l'exécutif.

Le rôle de cette assemblée se borne uniquement « à prendre connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels et à désigner les vérificateurs ». Comme on le voit, la loi du 26 mai 1965 consacre le caractère étatique de l'institution elle-même. Cependant, à chacune de ses assises, elle entend les remarques, les propositions ou les doléances individuelles ou collectives des groupes représentés.

L'assemblée annuelle ordinaire, qui eut lieu le 22 décembre sous la présidence légale du directeur des finances, eut à enregistrer le résultat comparatif du compte d'exploitation et du bilan des années 1969, 1970 et 1971. Elle put se rendre compte de l'excellente gestion, commentée dans un rapport explicatif très circonstancié. On n'oublia pas, comme lors des assemblées antérieures, la déclaration rituelle qui invite les délégués à ne pas se leurrer sur la progression réjouissante des résultats présentés, cela en regard des engagements qu'assume la caisse face à ses 3190 cotisants, à ses 880 pensionnés. Le corps enseignant primaire et secondaire, qui cotise en général durant 40 ans, représente le tiers des cotisants et le 40 % des pensionnés.

Le thème, ou le spectre des effets encore inconnus de la **surassurance**, tint la vedette en fin d'assemblée. Quelques délégués du corps enseignant, dont le soussigné, dirent leur inquiétude quant à la répercussion que l'augmentation de l'AVS aura sur le montant prochain de la pension. Malgré les explications techniques et les apaisements prodigués, que de surprises, de déceptions, de tractations en perspective !

A ce sujet : un vœu ?

En ce qui concerne précisément l'épineux problème de la surassurance et ses incidences, thème brillamment traité dans l'« Educateur » N° 4, qu'il nous soit permis d'émettre le vœu que cette question fasse éventuellement l'objet, dès que possible, d'une relation de la part de chacun des correspondants cantonaux. Il est permis de présumer, si les modes de calcul devaient différer d'un canton à l'autre, que la comparaison pourrait s'avérer fort utile pour le moins. En réservant toutefois d'avance les différences de traitement variant d'un canton à l'autre. O fédéralisme !

Fédération du personnel de l'Etat

Elle tint son assemblée une semaine plus tôt, à l'Hôtel Central. Comme son nom l'indique, cet organisme réunit les délégués de toutes les associations qui

groupent les différentes catégories de fonctionnaires et employés de l'Etat.

Outre les tractanda d'usage, il fut question d'une modification de statuts en faveur d'une représentativité accrue de l'Union des syndicats chrétiens qui n'a pas recueilli l'agrément de l'assemblée. Le thème de résistance des délibérations allait être le lancinant problème de la réadaptation des traitements qui a fait l'objet, on s'en souvient, d'un durcissement de la part de l'une ou l'autre fraction du corps enseignant. En présence du directeur des finances, cette épineuse question de la revalorisation urgente des salaires a été largement et objectivement débattue. On se rappelle que pour des raisons budgétaires, à cause de la conjoncture défavorable qui sévit, les tractations menées entre la Fédération et la Direction des finances se sont soldées par un échec. Le ministre du portefeuille n'eut pas trop de son dynamisme et de sa dialectique persuasive pour inviter, en dépit de l'impopularité d'un tel rôle, les délégués des associations à... attendre encore. Nous croyons avoir pressenti toutefois que tout espoir de compromis n'est pas perdu. Acceptons-en l'augure.

A Carrel.

Assemblée des délégués de la SPF

22 novembre 1972, Restaurant du Jura
à 17 heures, Fribourg.

Présidence : M. Robert Loup.

Un préambule amical détaille la liste des personnalités invitées à ces assises dont quelques-unes ont pris la peine de s'excuser. Il relève notamment la présence du représentant de la DIP, M. Armand Maillard, le dynamique nouveau chef de l'Enseignement primaire, de M. Maspéro, président de la SPR, de plusieurs inspecteurs et inspectrices scolaires, de M. Alexandre Overney, président de l'Association cantonale du corps enseignant primaire et ménager, dont les membres de la SPF font partie.

Procès-verbal

La lecture de cette recension, publiée dans l'« Educateur » du 13.11.71, n'étant pas demandée, est approuvée.

Comptes 1972 et budget 1973

Présentés par M. Bernard Merritaz, ces comptes sont arrêtés au 20 novembre ; ils

mentionnent en résumé les positions suivantes :

- a) 510 cotisants ;
- b) un solde au 11 janvier 1972 de Fr. 1151,60 ;
- c) total des cotisations pour les 6 arrondissements : Fr. 15 861.—, 2 arrondissements ont acquitté à ce jour le supplément de cotisation de Fr. 5.—, les autres y aviseront incessamment ;
- d) un don de l'Association cantonale de Fr. 5703.— ;
- e) un total des entrées de Fr. 23 739,60 ;
- f) aux dépenses : cotisations 1972 à la SPR : Fr. 15 624.— ; comités, représentations : Fr. 1284.— ; administration : Fr. 4734,10 ;
- g) un solde actif de Fr. 2097,50 ;
- h) le budget pour 1973 accuse un déficit présumé de Fr. 2140.—. Le versement consenti par l'Association cantonale constitue un geste de réciprocité qui fait pendant à une ristourne de même nature octroyée à l'ensemble des collègues d'expression allemande dont l'effectif ne fait pas partie de la SPF. Ils sont par contre, comme on le sait, affiliés particulièrement au Schweizer Lehrerverein ou au Katholischer Lehrerverein.

Rapport présidentiel

Il porte l'accent sur l'activité déployée par le comité cantonal sur les plans cantonal et romand, la mission accomplie par le président cantonal sur les mêmes plans, les relations avec les scolaires cantonales fribourgeoises. Le rapport relève à juste titre que les autorités responsables s'efforcent de résoudre les problèmes que pose l'Ecole actuelle par le recyclage, qu'elles favorisent la vitalité des groupes de travail en les subsidiant, en leur octroyant, prise sur la classe, une partie du temps nécessaire. Il émet enfin le vœu que la DIP prenne toutes les mesures susceptibles d'assurer à ses enseignants une formation continue qui s'insère de façon adéquate au plan romand en la matière. Il souligne enfin que le mot « participation » couvre une réalité qu'on voudrait encore plus active et efficace, même et surtout, s'il s'y ajoute un problème épineux comme celui des traitements du corps enseignant, lesquels rejoignent la zone inférieure de l'échelle suisse. Jusques à quand faudra-t-il attendre ?

Rapport des commissions

L'assemblée prend connaissance avec un vif intérêt des rapports suivants dont nous résumons l'essentiel.

- a) M^{lle} Lucienne Rouiller établit le bilan de l'activité déployée au sein de la CIRCE I dont le travail paraît achevé.

b) Porte-parole de la Commission de l'Education permanente, M^{lle} Jaggi rapporte sur le travail effectué par ce groupement. L'un ou l'autre point des constatations émises ont donné lieu à une discussion animée et à des mises au point fort utiles. Du choc des idées...

c) M^{lle} Wantz, en un raccourci suggestif, relate l'effort qui vise à une connaissance plus approfondie et à la création de matériel pour les pays en voie de développement. Des réalisations concrètes en témoignent.

d) M. Louis Barbey rapporte au nom de la Commission des statuts de la SPR. Ces informations ont permis à l'assemblée d'entériner le projet de porter de 3 à 5 les membres de cette importante commission, fondée en 1962, de la compléter enfin par l'inclusion de 1 délégué par 100 membres affiliés.

e) Interprète de la Commission pour la création d'une fédération romande et d'une Fédération suisse des enseignants, M. Suchet fait le point de la situation, des propositions explorées. M. Overney, président de l'association était son exposé de quelques informations complémentaires pertinentes. A ce sujet, M. Maspéro précise que le but premier de ces projets ne consiste point à accumuler des organismes nouveau mais à se limiter au plan pédagogique.

f) Mandaté par la commission de la Guilde de documentation, M. Bonnet retrace les efforts déployés par cet ensemble sur le plan romand, en vue du renouvellement de publications qui relève de sa compétence.

Divers

A part plusieurs remarques et questions d'ordre secondaire, un élément consistant donne du relief aux divers : la demande d'affiliation à la SPF du Groupement fribourgeois des maîtresses enfantines, devenant du même coup membres de la SPR. Des applaudissements saluent leur adhésion, demandée par lettre du 2 novembre dernier. Reconnaissance méritée à M. Overney qui a mené à chef ces tractations. Motif réjouissant certes pour la SPF, qui doit l'inciter, sans esprit de recul, à redoubler de persévérance et d'imagination.

En fin de séance, M. Maspéro apporte le salut fraternel de la SPR, souligne l'importance vitale des sections cantonales, encourage la SPF dans son effort de participation aux activités romandes, projette une clarté optimiste sur la destinée promise à l'Ecole romande par la conjonction d'efforts nouveaux en faveur de l'école et de l'éducation, sur le plan romand d'abord et, dans un avenir pas trop lointain... sur le plan suisse.

En guise d'épilogue, constatons que l'assemblée du 22 novembre 1972 ne saurait être une halte, mais une étape sur la voie d'une intégration qui ne doit cesser de s'affirmer en dépit de son expérience récente au sein de la SPR. Il n'y a de méritoire et de salubre que la volonté concertée et déterminée de parvenir au but.

A. C.

Avec les retraités... et les veuves

Une bonne nouvelle pour eux et pour elles, celle du 9 novembre 1972 où le Grand Conseil a décidé la révision (enfin) de l'art. 40 de la loi du 26 mai 1965 sur la caisse unique de prévoyance. La modification intervenue permet ainsi aux retraités de la loi de 1951 de voir enfin supprimée la disposition qui amputait leur pension du « montant de coordination » qu'ils assumaient dès qu'ils atteignaient l'âge de 65 ans. A ce titre, ces pensionnés payaient, par annuités, ce qu'on appelait un « rachat différé » dont ni le montant, ni la durée n'avaient été établis lors de leur mise à la retraite. Il a fallu beaucoup d'obstination pour parvenir à ce résultat...

De leur côté, les veuves dont le mari avait été pensionné sous l'empire de la loi de 1951, qui ne recevaient que le 50 % de cette rente, verront bientôt une amélioration de leur pension pour autant que cette augmentation n'affecte pas leur droit à la rente complémentaire AVS.

Surassurance

Un arrêté du Conseil d'Etat du 10 novembre 1972 définit la manière dont seront calculées les futures pensions en prévision du fait que la retraite, ajoutée à la future rente AVS, leur assurerait un revenu global supérieur au traitement indexé correspondant à celui qu'ils touchaient au moment de la mise à la retraite ou à l'invalidité.

Souhait collégial

Les collègues fribourgeois souhaitent « bon vent » à la révision des statuts de la Caisse de retraite du corps enseignant valaisan. Puisse le schéma des dispositions nouvelles, s'il est adopté comme tel, devenir pour eux et leurs survivants, une source supplémentaire de sécurité pour leurs vieux jours.

A. Carrel.

Les classes d'orientation

Rendons à César...

Dans notre relation de l'« Educateur » du 13 octobre dernier, sous le titre « Les premiers pas de nos classes d'orientation », nous avons essentiellement centré notre attention sur les débuts des classes OP en ville de Fribourg. Leur institution, disions-nous, remonte à l'année 1955. Or, il s'avère, et nous nous empressons de le relever, que la première classe d'orientation a vu le jour à Bulle en 1949 déjà, grâce à l'initiative et sous la responsabilité de M. Max Ducarroz. Il se vérifie qu'il l'a dirigée avec le dynamisme et l'efficacité que l'on sait jusqu'en 1969, année où il fut investi de l'inspectorat de ces classes pour tout le canton.

A tout seigneur...

A. Carrel.

Les classes d'orientation

(Suite à notre relation du 13.10.72, p. 705-706.)

Ce nom, aux acceptions diverses, porte à confusion ; mais, dans les structures nouvelles de la formation des jeunes, des modalités en fixeront l'application ; l'appellation « classes pratiques » tend à s'actualiser. Qu'importe, si les conditions de relations humaines sont sauves.

Ainsi, cette information donnée récemment par le directeur de l'Ecole secondaire de la Broye :

« L'Ecole secondaire a enfin pu ouvrir deux classes pratiques, élément important d'une structure secondaire harmonieuse et complète... une méthodologie particulière et un programme adapté au niveau intellectuel de ces élèves leur ont fait comprendre que l'école pouvait encore être intéressante et utile. »

En effet, un matin de septembre, des groupes de 15, 16 jeunes gens se présentent, ils ont 14 ans.

D'où viennent-ils ? Ce fut dit dans un précédent article.

Pourquoi viennent-ils chez vous ? Demandons-leur !

— Que voulez-vous faire ?

— Sais pas ! Rien ! Du calcul ! Apprendre un métier ! Du dessin ! Du sport ! Travailler !

Pierre Camusat a donné quelques réponses dans son livre intitulé « Mauvais élèves et pourtant doués », aux Editions Néret, paru en 1962.

Au fond, en chacun de ces jeunes, le désir d'être « re-connu » personnellement, de trouver un rapport humain qui a fait défaut jusqu'ici. Cette « remise en

selle », toi, l'ordinateur d'une classe, tu as deux ans pour l'exercer. Ce n'est pas le propos, ici, de développer quelle industrie il faudra imaginer pour y réussir.

Mais il est intéressant de connaître les aboutissants de l'entreprise commencée, il y a plus de vingt ans, dans le canton. Un sondage, en ville et à la campagne, sur un contingent de 100 jeunes gens, permet d'établir un bilan approché des choix d'activité, des succès, des options ultérieures et des échecs.

Dans l'ordre décroissant, les métiers appris et exercés :

mécaniciens-auto	9
mécaniciens	6
peintres en bâtiment	6
agriculteurs	5
carrossiers	4
vendeurs	4
typographes	4
cuisiniers	4
manœuvres	4
dessinateurs	3
électriciens	3
serruriers	3
boulangers, confiseurs	3
maçons	2
forestiers-bûcherons	2
poste et chemin de fer	2
poseur revêtement de sol	1
menuisier	1
jardinier	1
installateur sanitaire	1
boucher	1
chauffeur	1
brasseur	1
coiffeur	1

On peut évaluer à 70 % environ le nombre d'apprentis arrivés au but ; dans les 30 %, il faut compter ceux qui ont passé dans une autre section d'école secondaire, qui ont une activité sans apprentissage, qui ont quitté l'apprentissage, qui ont été placés en rééducation, ou qui ont quitté le pays (surtout les étrangers), etc.

Cette œuvre d'éducation vaut la peine qu'on s'y engage ; « c'est, comme l'écrit l'un d'eux, dans ce repaire de la vie que j'ai découvert le chemin d'un renouveau ».

Un ancien maître de classe OP,
V. Galley.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

**Dans les divers
de ce numéro,
une nouvelle rubrique**

Vœux SPval 1973

Bonne année et vœux amicaux à toutes les sociétés sœurs de Suisse romande, aux responsables qui les dirigent, aux institutrices et instituteurs qui les composent.

Bonne année à ceux qui ont mission d'unir ces diverses associations et de faire naître sur ce coin de Suisse d'expression française une école de meilleure qualité.

Bonne année à chaque collègue de Romandie et bonheur dans le travail quotidien de conduire vers une vraie liberté d'adulte ces êtres en intense formation que sont les élèves dont nous nous occupons.

Bonne année aux autorités scolaires cantonales qui assument des tâches particulièrement délicates en ces temps de rapides et successives mutations. Qu'elles trouvent aussi la satisfaction dans leur charge de dominer le temps qui est ou qui vient.

Les mentalités se font et se défont. Souhaits à l'ensemble des responsables en éducation, pour qu'en 1973 soit, par eux, une année de recherche de la façon d'être qui donne le vrai bonheur.

Vincent Dussex.

Renchérisssement

Chaque consommateur, dans sa vie de tous les jours, ressent de façon sensible la diminution continuelle du pouvoir d'achat de son argent. Logement, habillement, alimentation ou autres postes de dépenses d'un ménage renchérissent de façons diverses, allure galopante ou allure plus modérée. Inexorablement, l'inflation fait son bonhomme de chemin.

Les autorités s'en préoccupent. L'on a essayé, dans le passé, de freiner ce cheminement, malsain pour une économie, par des mesures d'Etat plus ou moins heureuses dans leur efficacité. Les Chambres fédérales, dans leur session de décembre ont poursuivi cet effort et cherché en commun à mettre un frein plus sûr à cette chute libre du franc.

Mesures parfois impopulaires, défavorables à certains secteurs, ou à telle région du pays, mais sans doute bénéfiques à l'ensemble.

Des causes

Les causes de cette dépréciation monétaire n'apparaissent pas toujours de façon très claire. S'il est facile de les cata-

loguer, il est moins aisé de leur donner le coefficient d'impact qui revient à chacune.

La source d'inflation naît certes à l'intérieur du pays. Elle naît des communautés publiques ou privées. Elle naît aussi du citoyen pris séparément. Elle naît du mode de vie ou de l'usage que chaque individu fait du salaire que lui procure son travail.

Causes diverses qui se coalisent. Bon-dissement et rebondissement. Percussion et répercussion. A l'exemple du gronde-ment de la foudre que l'écho renvoie, à l'inverse toutefois de cet écho, puisqu'en lieu et place de la mort lente du son, on trouve l'intensité amplifiée.

Inflation prenant vie chez nous, oui, mais aussi inflation importée. Ici les moyens de lutte sont plus délicats, parfois inopérants.

Le lésé

Les effets de la surexpansion économique ou expansion insuffisamment maîtrisée sont surtout ressentis par le salarié, le consommateur et, de façon beaucoup plus aiguë, par la famille. L'entreprise, elle, touchée par l'inflation, automatiquement, réajuste ses prix et passe à un autre palier, sans perte. Le consommateur, lui, achète le produit et il faut payer plus cher pour le même objet. Si son salaire n'est pas corrigé, il peut moins acheter : pouvoir d'achat diminué.

Correction

L'autorité, les employeurs dans leur majorité ont accepté de prendre des mesures pour compenser la perte. On a mis en place, de façons diverses, selon les entreprises, des modes de faire correcteurs : renchérisssement intégral ou partiel, automatique ou réexaminé périodiquement.

En Valais

L'Etat valaisan ne s'est pas fait faute de décréter pour son personnel un mode compensatoire complet, c'est-à-dire intégral et automatique. Ceci depuis 1953 pour les employés d'Etat et dès 1955 pour le personnel enseignant. Cette compensation a effet sur les traitements et les allocations sociales. Hommage aux organes de la FMEF qui dans le passé ont œuvré dans ce sens, hommage aux autorités qui ont pris décision.

La base du calcul

Le calcul du renchérisssement pour les serveurs de la fonction publique est fixé dans divers décrets, spécifiques à chaque association. Le mode de calcul est toute-fois identique.

Appui est fait sur l'indice de septembre des prix à la consommation, établi par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT). Cet organisme calcule mensuellement l'évolution des prix des biens et des services nécessaires à la vie quotidienne de l'humain.

Les secteurs observés :

- alimentation ;
- boissons et tabacs ;
- habillement ;
- loyer ;
- chauffage et éclairage ;
- entretien et aménagement du loge-ment ;
- transports ;
- santé et soins personnels ;
- instruction et divertissements.

Les indices

L'indice a été arbitrairement fixé à 100 points en septembre 1939 et a atteint 225,9 points en septembre 1966.

Cet indice de 225,9 points a été ramené à 100 points dès septembre 1966. D'où le langage : ancien indice, nouvel indice.

En septembre dernier (1972), l'indice atteignait 129,5 points. En septembre 1971 : 121,3 points.

L'indice des douze mois s'est présenté ainsi :

septembre	1971	121,3
octobre	1971	121,8
novembre	1971	123,4
décembre	1971	124,0
janvier	1972	124,8
février	1972	125,4
mars	1972	125,7
avril	1972	125,8
mai	1972	127,1
juin	1972	127,8
juillet	1972	127,9
août	1972	128,4

(Il s'agit bien entendu de l'indice moyen des neuf groupes pris en considération ci-dessus.)

Stabilisation des salaires

Les salaires des employés de la fonction publique ont été stabilisés périodiquement à différents niveaux.

Dès le 1^{er} janvier 1969, après inclusion de 30 % de renchérisssement, les traite-ments et les prestations sociales s'ap-puyaient sur un indice de stabilisation de 104 points.

Au 1^{er} septembre 1971, 10 % de ren-chérisssement ont à nouveau été intégrés

aux traitements de base, ce qui a fourni l'actuel indice de 114,4 points.

Mode de calcul

La compensation du renchérissement s'opère en deux phases : 1. L'allocation provisionnelle. 2. L'allocation de rattrapage.

La première est une allocation mensuelle, servie durant l'année civile, sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de septembre précédent.

La seconde est une allocation unique, versée avec le traitement de décembre, calculée sur la base des indices réels couvrant la période : 1^{er} septembre de l'année précédente, 31 août de l'année en cours. Allocation corrigeant le manque de la première.

Avec un exemple

Pour concrétiser la présentation ci-dessus, je prendrai l'exemple de l'allocation de renchérissement relative à la période allant du 1^{er} septembre 1971 au 31 août 1972.

Le total des points des 12 mois s'élève à 1503,4 points (addition des points mensuels). L'indice mensuel moyen est donc de 1503,4 pts : 12, soit de 125,28 pts. Cet indice dépasse de 10,88 pts l'indice de stabilisation (114,4 pts). La compensation de 10,88 pts donne un pour cent de renchérissement de

$$\frac{10,88 \times 100}{114,4}, \text{ soit } 9,51 \%$$

Ce calcul fait, il s'agit de mesurer la part de renchérissement servi mensuellement durant cette même période : allocation provisionnelle. Il se présente ainsi : 4 derniers mois de 1971 à 0 % = 0 %
8 premiers mois de 1972 à 6 % = 48 %
Compensation mensuelle moyenne : 48 % : 12 = 4 %

Le taux de l'allocation unique s'établit donc ainsi pour la période considérée :

Compensation intégrale = 9,51 %
Compensation servie = 4,00 %
Solde perçu en fin décembre = 5,51 %

En tableau synoptique

Total des 12 mois :	1503,4 pts
Indice mensuel moyen :	
1503 : 12	125,28 pts
Indice de stabilisation :	114,4 pts
Hausse en points :	
125,8 — 114,4	10,88 pts
Hausse en % :	
$\frac{10,88 \times 100}{114,4}$	9,51 %

Alloc. provisionnelle 1971 :

4 × 0 % 0 %

Alloc. provisionnelle 1972 :

8 × 6 % 48 %

Alloc. provisionnelle 1971-1972 :

0 % + 48 % 48 %

Moyenne accordée :

48 % : 12 4 %

Différence compensée :

9,51 % — 4 % 5,51 %

Vincent Dussex.

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

Service de placements SPR

1. **Allemagne.** Jeune fille de 15 ans, cultivée, famille d'enseignants, cherche échange, 3 semaines en juillet-août.

2. **Cours de Darmstadt.** Trois semaines en août. Places limitées.

3. **Angleterre.** Echanges demandés, vacances d'été.

4. **« Au pair »,** famille allemande, région Stuttgart, engagerait tout de suite une jeune fille pour un an.

5. **Suisse allemande.** Si les inscriptions sont suffisantes, un cours d'allemand sera organisé en juillet ou août à l'Auberge de jeunesse de St-Gall.

Washington USA. Jeune fille au pair demandée dans milieu aisé et accueillant (dame handicapée). Voyage aller et retour offert pour séjour d'un an au moins.

André Pulfer,
1802 Corseaux.

Concours de réalisations collectives

Règlement

Art. 1. Thème : « La place de jeu idéale ».

Art. 2. Ce concours est ouvert à toutes les classes, groupes d'enfants, de quartiers ou de villages. Limite d'âge, enfants jusqu'à 12 ans.

Art. 3. Sur le thème : « La place de jeu idéale », liberté est laissée aux participants de choisir le matériel utilisé et le mode artistique de réalisation (dessin, fresque, modelage, maquette, peinture, éventuels commentaires, etc.).

Art. 4. Un jury, composé d'enseignants, d'architectes urbanistes, de mères de famille, choisira la meilleure réalisation.

Art. 5. Ce concours est doté d'un prix unique, qui sera choisi par le groupe ou la classe gagnante parmi les jeux exposés.

Art. 6. Les envois resteront la propriété des organisateurs.

Art. 7. Le jeu choisi par les gagnants sera offert par l'éditeur sélectionné et installé dans un délai de trois mois.

Art. 8. L'éditeur sélectionné a le droit de mentionner ce choix et d'utiliser cette sélection comme il l'entend.

Art. 9. Les meilleurs projets retenus par le jury seront exposés au public.

Art. 10. Les créations sont à envoyer avant le 28 février 1973, dernier délai du concours, à l'adresse suivante : Concours « Place de jeu idéale » Musée cantonal des beaux-arts - 1005 Lausanne.

Art. 11. La proclamation des résultats sera faite par voie écrite dès le 25 mars 1973.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom de la personne responsable de la classe ou du groupe

Classe

Ecole

Age

Nombre de participants

Adresse

Date

Signature

Exposition-concours ?

« PLACE AU JEU ». C'est sous ce titre que le Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne présentera sa prochaine exposition du 22 décembre au 4 février 1973.

Pour renouveler les jeux de plein air, des artistes belges, anglais, italiens, français et suisses mettent en commun leur talent, leur métier et leur expérience dans le domaine de la récréation éducative.

Nous vous invitons avec vos élèves à venir jouer en toute sécurité et à découvrir les éléments nouveaux, nécessaires au développement d'un milieu urbain harmonieux.

« PLACE AU JEU », ce sera aussi un concours pour votre classe (voir règlement ci-après) dont le premier prix sera à choisir parmi les jeux exposés.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., l'entrée est gratuite.

UNE NOUVELLE RUBRIQUE: «POINTS DE VUE»

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

En collaboration avec la commission «Jeunesse et Economie» et le CIPR, nous vous proposons une nouvelle rubrique intitulée «Points de vue». Elle paraîtra une fois par mois voire une fois tous les deux mois et sera consacrée à des sujets économiques d'actualité. Attention! notre but n'est pas de faire dans ces colonnes un cours d'économie politique mais de vous présenter le point de vue de personnes spécialistes ou particulièrement compétentes en la matière.

Les auteurs ont été choisis volontairement de tendances différentes de manière à animer le débat. A chaque fois, nous vous les présenterons brièvement afin que vous puissiez parfaitement les situer dans le contexte national.

En outre, nous serions très heureux si vous pouviez vous exprimer à votre tour et nous ouvrir nos colonnes à toutes vos réactions en la matière. Veuillez nous les faire parvenir à l'adresse suivante: rédaction de l'«Educateur», Case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Pour inaugurer cette rubrique, nous avons choisi un sujet qui préoccupe chacun de nous en cette période: l'inflation.

A vous de juger, de commenter, de contrer si vous l'estimez nécessaire!

La rédaction.

L'inflation: la maison brûle

Inflation: déséquilibre économique caractérisé par une hausse générale des prix, et qui provient de l'excès de pouvoir d'achat de la masse des consommateurs (particuliers, entreprises, Etat) par rapport à la quantité des biens et des services mis à leur disposition.

Personne ne niera aujourd'hui, suite aux récentes mesures d'ordre conjoncturel édictées par le Conseil fédéral, que l'opinion publique a pris conscience du péril de l'inflation. Quand M. le conseiller fédéral Nello Celio dit, en effet, que la maison brûle, le terme n'est pas trop fort.

Il serait seyant de donner ici une définition de l'inflation, mais ses causes et ses effets étant aussi divers que controversés, il semble plus à propos d'en rappeler l'effet primaire ressenti par tous: la dépréciation de la monnaie.

Depuis une trentaine d'années, nous subissons ce phénomène inhérent semble-t-il à la croissance et que les économistes ont parfaitement analysé. Pourtant, c'est au niveau des mesures à prendre que les choses se compliquent. En ce qui concerne la Suisse, les poussées inflationnistes ont pu être contenues pendant longtemps dans des limites à peu près supportables, grâce à l'accroissement de la productivité et à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Grâce aussi au réalisme des syndicats et des associations patronales qui a permis un large ajustement des salaires sans conflits graves ou coûteux.

Depuis quelques années pourtant, les tensions sont devenues plus vives, aussi bien en ce qui concerne la demande qu'en ce qui touche la productivité et les adaptations industrielles et commerciales à de nouvelles méthodes de production et de vente. La dépréciation de la monnaie et, par conséquent, la hausse des prix, sont devenues plus qu'alarmantes et tout donne à penser qu'elles ne sont pas près de prendre fin.

La lutte contre l'inflation exige donc que l'on s'attaque aux racines du mal, que l'on élimine les causes les plus criantes afin que ceux qui en profitent, actuellement, cessent d'alimenter un foyer qui ne peut que tous nous consumer.

Quelles sont les principales causes du renchérissement?

Que peut-on envisager pour lutter contre l'inflation?

Qui profite de l'inflation?

Les personnalités suivantes ont bien voulu accepter de répondre à ces trois questions:

— M^{me} Renée Bonardelly, présidente de la Fédération romande des consommatrices.

- M. Jean-Paul Chapuis, secrétaire de l'Association suisse des banquiers.
- M. Gilbert Coutau, directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDS).
- M. Pierre-A. Droz, secrétaire adjoint de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.
- M. René Porchet, secrétaire de la Fédération romande des employés.

Il sied enfin de relever que les réponses ont été enregistrées dans le courant de novembre, à une époque où les mesures fédérales n'étaient pas encore connues.

Les principales causes du renchérissement

M^{me} Renée Bonardelly

Les principales causes du renchérissement sont:

- une trop forte demande provenant de l'étranger s'ajoutant à une trop forte demande indigène, demandes face auxquelles l'offre est insuffisante;
- un manque de discipline des pouvoirs publics dont la preuve est donnée par le déficit des budgets à tous les niveaux;
- un manque de discipline des citoyens qui veulent tout en même temps, alors qu'il faudrait décider des priorités;
- une pénurie de main-d'œuvre qui enfle les salaires très au-delà de l'augmentation de la productivité.

M. Pierre-A. Droz

L'économie suisse est soumise à trois causes de renchérissement, l'inflation importée, l'inflation par la demande et l'inflation par les coûts.

Source externe: inflation importée

Notre pays, pauvre en matières premières, pratique un important commerce d'importation avec l'étranger. Il est ainsi perpétuellement soumis aux variations de la valeur interne de la monnaie des pays avec lesquels nous traitons, ce qui se traduit par une hausse en Suisse du prix des produits et matières importées. Il est pratiquement impossible de lutter contre cette source d'inflation, les augmentations des prix sur nos achats à l'étranger se répercutant automatiquement sur la formation des prix en Suisse.

Source interne : inflation par la demande

La situation de suremplei, avec comme corollaire une surchauffe conjoncturelle croissante, dans laquelle nous nous trouvons depuis quelques années, fait sentir un effet d'inflation « primaire » aux niveaux « demande globale » et « offre globale ». En effet, la demande globale (émanant des secteurs public et privé) est constamment supérieure à ce que peut fournir l'offre globale, ce qui, inévitablement, selon la théorie de l'offre et de la demande, provoque une hausse des prix.

Inflation par les coûts

Effet secondaire du phénomène, l'inflation par les coûts suit directement l'inflation par la demande. En effet, l'inflation par la demande ronge peu à peu la valeur réelle des revenus et les revendications salariales tendent à compenser cette baisse en valeur réelle. Le taux d'augmentation des salaires étant supérieur à la productivité générale des entreprises (capacité « d'amortir » les hausses salariales par améliorations techniques abaissant les prix de revient), il s'ensuit une augmentation des prix par imputation venant, en phénomène secondaire, amplifier le mouvement primaire de l'inflation par la demande.

M. Jean-Paul Chapuis

Une des causes principales de l'actuelle inflation est que, dans tous les pays, le produit national est l'objet d'exigences qui dépassent les possibilités de l'économie, du fait qu'on s'imagine partout qu'on peut tout faire et tout de suite. La politique de plein emploi tourne au suremplei. Il en résulte une pénurie de main-d'œuvre qui conduit les entreprises à accepter les revendications de salaires sans grand discernement, parce qu'elles peuvent les compenser en augmentant leurs prix. L'inflation des coûts joue également un rôle. Bien entendu, la dépréciation persistante de l'argent a aussi une origine monétaire : la masse de monnaie s'est accrue trop fortement, en particulier par le développement du crédit. C'est la cause de l'inflation dont on parle le plus actuellement, mais elle est loin d'être la seule.

M. René Porchet

Dans le processus inflationniste, une part prépondérante est prise par la spéculation et les abus de toutes sortes qui l'alimentent de façon décisive. La politique instaurée, avec la bénédiction officielle, en matière de libération des loyers, a abouti à un désastre par la formidable pression généralisée sur les prix de ces derniers qui augmentent sensiblement le plus souvent sans aucune justification économique. Les marges et les profits

exagérés, les tripatouillages boursiers et autres moyens de s'enrichir rapidement, sans contrepartie économique véritable, sont à la base du phénomène inflationniste. Quant à l'indexation des salaires, elle ne fait que suivre, toujours avec retard, la hausse des prix, et elle joue un rôle secondaire.

M. Gilbert Coutau

La cause profonde de la hausse des prix est la volonté assez généralement répandue d'obtenir le beurre et l'argent du beurre.

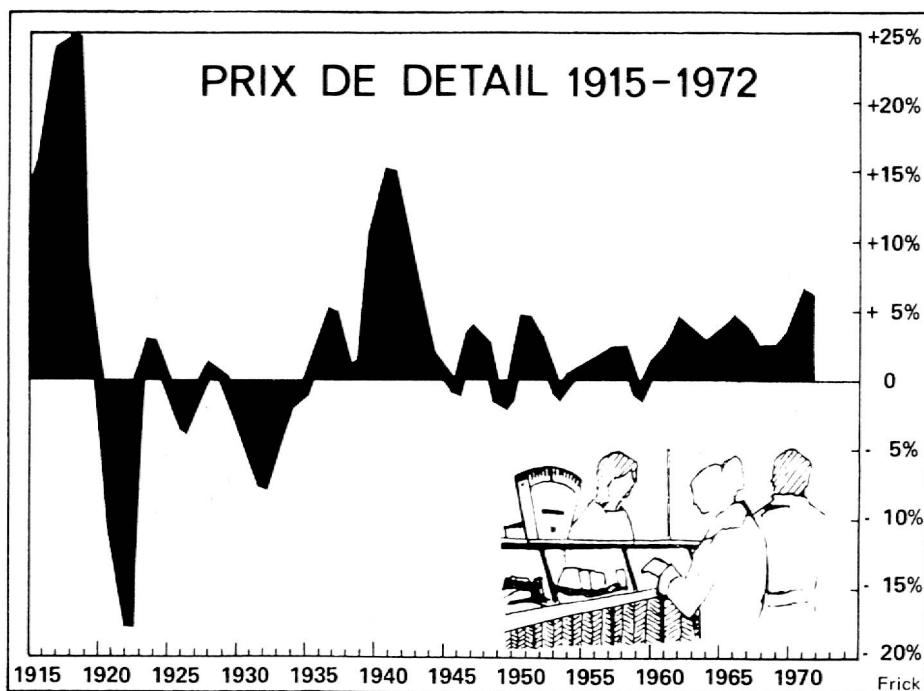
Quand une pression puissante (sociale ou politique) s'exerce pour atteindre tel ou tel objectif, mais que personne n'entend supporter la charge des moyens économiques à mettre en œuvre pour y parvenir, la solution de facilité consiste à injecter dans l'opération des ressources factices. Ainsi, chacun est content. Et les ressources ainsi injectées, pour donner satisfaction aux uns sans déplaire aux autres, ne correspondent à aucune création de valeurs réelles nouvelles. Ce n'est en réalité que de la fausse monnaie. Cette fausse monnaie permet peut-être de majorer les salaires et les prix, mais elle ne saurait en aucun cas apporter une majoration de la valeur réelle d'une production nationale. Elle camoufle plus ou moins les changements dans le partage du gâteau ; elle ne modifie en rien la dimension du gâteau. Au contraire, elle provoque toute une série de distorsions inévitables et malsaines.

Cette injection dans l'économie de ressources factices, qui permettent une majoration tout aussi facile des revenus, est très exactement la politique que suivent

les gouvernements confrontés aux pressions politiques et sociales les plus contradictoires, mais généralement excessives compte tenu des ressources réellement disponibles. C'est la source fondamentale de l'inflation : d'une part, en raison de l'accroissement de la masse monétaire qui en résulte ; d'autre part, en raison de l'exemple déplorable ainsi donné qui laisse croire à chacun qu'il est possible d'obtenir le beurre et l'argent du beurre. Dans la simple réalité économique, considérée à l'échelle globale du pays par exemple, on n'obtient rien sans rien et le prix de l'injection de la fausse monnaie n'est autre que l'inflation.

Actuellement, les moyens dont disposent les gouvernements pour injecter cette fausse monnaie dans le circuit économique sont plus subtils que la vulgaire planche à billets. Mais le résultat est exactement le même.

Cette attitude se répercute à tous les niveaux. D'Etat à Etat, par l'indiscipline monétaire des gouvernements (déséquilibres des balances de paiements, financés par des devises inconvertibles) et par la spéculation monétaire rendue possible par la détermination politique des taux de change. A l'intérieur des Etats, par l'indiscipline budgétaire (déséquilibres des comptes financés par un endettement croissant, les contribuables rechignant à payer le prix des sollicitations dont l'Etat est l'objet et auxquelles il donne suite). Entre partenaires sociaux, par l'indiscipline tarifaire (augmentation des revenus et des loisirs sans augmentation correspondante de la productivité — intensité et qualité — du travail ; le prix des concessions supplémentaires obtenues des employeurs par les salariés étant reporté sur



les consommateurs). Au niveau individuel, par des « besoins » non couverts par des ressources correspondantes.

Tous les blocages économiques institués pour des raisons purement politiques, justifiées ou non (intangibilité des taux de change, protectionnisme commercial, inconvertibilité monétaire, blocage de l'immigration des travailleurs étrangers, etc.), sont autant de source d'inflation à court ou à moyen terme.

Qu'envisager ?

M^{me} Renée Bonardelly

Les pouvoirs publics devraient donner l'exemple par des budgets déflationnistes, c'est-à-dire : excédentaires, et faire appel à l'esprit civique des citoyens pour qu'ils acceptent les mesures indispensables, même si elles exigent des sacrifices.

Par ailleurs, il faudrait :

- Activer de la concurrence et supprimer des ententes (cartels, etc.). Assouplissement ou suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires à condition que les effets s'en repercutent au niveau du consommateur, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui.
- Encourager l'épargne par des mesures fiscales. Rendre plus difficile le crédit en général et le petit crédit en particulier.
- Obtenir qu'on se préoccupe davantage de la **valeur** du revenu que de son augmentation.
- Si nécessaire, blocage des prix et des salaires par consentement mutuel des partenaires sociaux.

M. Pierre-A. Droz

Si, en théorie, il paraît relativement aisé d'esquisser des plans de lutte contre l'inflation, la réalisation pratique est beaucoup plus difficile.

En premier lieu, mentionnons que l'inflation est inhérente au développement économique large et étendu. Ceci ne veut pas pour autant dire que l'on doive se satisfaire de cette constatation. Si un taux d'inflation de 1-2 % paraît acceptable, nous devons réagir fermement au taux frisant le 7 % que nous connaissons actuellement dans notre pays.

Mentionnons en une liste non exhaustive, les armes dont nous pourrions disposer afin d'ébaucher une lutte contre l'inflation :

- une politique de crédit plus restrictive, notamment en ce qui concerne le petit crédit ;
- blocage des prix différenciés (mesure grave) ;
- blocage des salaires différenciés (mesure grave) ;

- nouvelle forme de l'indexation des salaires dans une optique plus souple suivant les revenus, les régions et les branches ;
- politique de la main-d'œuvre étrangère mieux comprise afin de pouvoir engager plus de travailleurs étrangers, ceci afin de meubler les nombreuses places de travail inoccupées et d'abaisser la proportion des frais fixes dans la formation du prix ;
- intérêts négatifs importants aux capitaux étrangers venant en Suisse.

M. Jean-Paul Chapuis

Une lutte efficace contre l'inflation exige absolument que l'on intervienne lors des premières menaces, c'est-à-dire au début de l'expansion conjoncturelle et non pas seulement au moment où la sur-expansion éclate aux yeux de tous. Tous les moyens en vue de freiner la demande peuvent être mis en œuvre (réduction des dépenses publiques, des dépenses de consommation, et des dépenses d'investissement). La lutte contre l'inflation monétaire est réalisée par une compression de la masse de monnaie à disposition et un renchérissement de l'argent, c'est-à-dire une hausse des taux d'intérêt. L'inflation des coûts est plus difficile à combattre. La politique des revenus, le blocage des salaires, des prix et des dividendes sont des moyens difficilement applicables et les pays qui ont tenté l'expérience ont rarement réussi. Enfin, il faut observer que la lutte contre l'inflation n'est pas seulement un problème technique que les autorités économiques et monétaires doivent résoudre, mais une question de comportement économique de l'ensemble de la population.

M. René Porchet

Quand on connaît les ravages occasionnés par la dévalorisation endémique de l'argent et ses répercussions particulièrement dures à supporter pour les catégories sociales défavorisées, il se révèle primordial d'entreprendre une lutte sans merci pour tenter de juguler le renchérissement. Dans ce sens la responsabilité du gouvernement est engagée et il lui appartient, en conséquence, d'intervenir pour essayer de rétablir l'équilibre par une politique de régulation économique et monétaire.

M. Gilbert Coutau

- Empêcher les Etats de créer de la fausse monnaie par l'établissement d'un système monétaire international respecté ;
- régulariser les flux monétaires internationaux ;
- favoriser la liberté des échanges com-

merciaux et la concurrence, en limitant les protectionnismes sous toutes leurs formes ;

- équilibrer les comptes des pouvoirs publics ;
- démontrer sans relâche la vaine et nocive illusion des augmentations factices de revenus.

A qui profite l'inflation ?

M^{me} Renée Bonardelly

A part les spéculateurs et les débiteurs, personne. Nous nous appauvrissons tous et nous sommes à des degrés divers victimes de l'inflation.

A longue échéance, nous risquons de voir la compétitivité économique de notre pays se dégrader et notre standard de vie baisser au lieu d'augmenter, ce qui signifie un appauvrissement général.

M. Pierre-A. Droz

A première vue, deux catégories de citoyens profitent de l'inflation : en premier lieu les emprunteurs (débiteurs) qui empruntent aujourd'hui Fr. 100.— qui ne vaudront dans une année plus que Fr. 93.— en valeur réelle ; en second lieu, tous les salariés qui profitent du mouvement général de l'inflation pour améliorer leurs revenus réels à un taux supérieur que celui accusé par l'inflation.

Pourtant, un tel raisonnement ne résiste pas à l'analyse globale du système qui nous apprend que l'inflation est néfaste pour tous dans ses effets de dépréciation monétaire. La valeur du franc est rongée, minée, le système s'essouffle et manque peu à peu d'oxygène. Une situation économique en période d'inflation telle que nous la connaissons aujourd'hui se dégrade rapidement et tend à devenir critique pour tous !

M. Jean-Paul Chapuis

De manière générale, les débiteurs sont les gagnants et les créanciers les perdants. Le créancier qui a prêté du bon argent, est remboursé en monnaie dépréciée ; une partie du pouvoir d'achat de la somme est restée chez le débiteur. L'inflation a pour effet, dans une plus ou moins grande mesure, une véritable exploitation de l'épargnant. Elle conduit aussi à une redistribution de la fortune. Les possesseurs de valeurs réelles, par exemple les propriétaires fonciers, profitent d'augmentations de prix qui ne sont pas déterminées par les lois du marché.

M. René Porchet

L'inflation ne profite à court terme qu'aux spéculateurs de tout calibre. A long terme, bien que nous n'ayons pas

encore franchi les portes de l'enfer, nous sommes bel et bien engagés dans une descente qui nous y conduit tout droit. Et si nous ignorons où nous allons, une consolation et une certitude s'imposent : nous y allons tous !

M. Gilbert Coutau

- Tous ceux à qui une demande pléthorique permet de majorer leur prix sans frein ;
- les détenteurs de biens et prestations rares et recherchés (terrains, objets d'art, monnaies fortes, travail, etc.) ;
- les emprunteurs ;
- l'Etat (progression fiscale à froid et endettement) ;
- les importateurs (si l'inflation intérieure dépasse l'inflation enregistrée dans les pays d'origine des produits qu'ils importent) ;
- les agitateurs politiques.

Les décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adressé aux Chambres le 6 décembre 1972, un message et cinq points d'arrêtés urgents destinés à freiner le renchérissement excessif et à aménager une pause dans la croissance effrénée de l'économie suisse. Les mesures proposées forment un tout et sont vouées à être appliquées simultanément ou séparément selon les besoins. Elles sont de diverses natures :

1. Surveillance des prix

Le Conseil fédéral surveille l'évolution des prix afin de renseigner la population et d'empêcher les abus. Il peut, au besoin, ordonner l'exécution d'enquêtes et prescrire que les prix de détail seront affichés ou inscrits sur l'emballage.

On vise donc ici à améliorer la discipline des prix « par le chemin d'un dialogue avec les milieux économiques, les entreprises et les personnes concernées ».

2. Marché de la construction

Les mesures en vigueur, qui n'étaient applicables que dans certaines régions, sont renforcées et applicables à l'ensemble du pays. L'interdiction de démolir est maintenue. Elle a donné jusqu'ici de bons résultats. L'interdiction de construire s'applique à des catégories plus étendues que jusqu'ici. Elle comprend désormais aussi les immeubles commerciaux, qui étaient considérés jusqu'ici comme des constructions artisanales et industrielles. La cause excluant l'assujettissement à l'interdiction des bâtiments servant à la rationalisation ou à la recherche a été biffée, car elle avait pratiquement pour effet de libérer

la plupart des constructions industrielles de l'interdiction.

Une nouveauté assez inattendue dans cet arrêté : l'interdiction s'applique aussi aux routes cantonales et communales dont le coût de construction serait supérieur à une limite qui sera fixée dans les dispositions d'exécution.

3. Obstacle au crédit

Commençons ici par le petit crédit. Le Conseil fédéral entend lutter contre la publicité qui fait appel au « besoin de prestige » et qui « stimule la convoitise ». Il pourra limiter cette publicité et au besoin l'interdire. Si cela s'avère insuffisant, il sera autorisé à aggraver les dispositions sur le petit crédit et la vente à tempérament.

L'arrêté institue aussi un contrôle des émissions. Il s'agit ici d'éviter que le marché des capitaux soit mis à trop forte contribution et d'empêcher ainsi une hausse excessive du niveau de l'intérêt. La Banque nationale fixera le montant total des emprunts qui peuvent être offerts en souscription publique au cours d'une

période donnée. Les autorisations peuvent être échelonnées dans le temps ou refusées si l'emprunt est contraire aux objectifs de la politique conjoncturelle.

4. Dépôt à l'exportation

Peu de chose à dire ici, s'agissant d'un prolongement de mesures déjà existantes, même si elles n'ont pas encore été utilisées. Cependant, le délai fixé pour le remboursement est porté de trois à dix ans et le droit au remboursement ne peut être ni cédé ni mis en gage.

5. Limitation des amortissements

Il s'agit de mettre aussi la fiscalité au service de la politique conjoncturelle. « Le seul moyen, dit le Conseil fédéral, est de réduire les amortissements autorisés par le fisc pour les entreprises commerciales ». L'arrêté devrait donc permettre, en augmentant la masse fiscale, d'exercer un effet modérateur sur les investissements. Cet effet ne peut toutefois être atteint que si les mesures envisagées s'appliquent aussi aux impôts des cantons et des communes.

Nos enfants et la mathématique

Sous ce titre générique, la Télévision romande diffusera, du 19 janvier 1973 au 13 avril 1973, une série de 13 émissions, chaque vendredi en début de soirée, à 17 h. 35.

Elles ont été tournées avec des enfants de 6 à 8 ans des écoles de Sion, avec l'aimable collaboration de leurs maîtresses. Chaque émission, d'une durée de 25 minutes, est complétée par de brefs commentaires tournés en studio.

Conception et réalisation : François Brunelli, professeur, et Louis Barby, réalisateur.

Journaliste, pour les séquences en studio : Jean-François Nicod.

Thèmes présentés : numération, échanges, attributs et objets, classements, topologie, combinatoire, relations, déplacements sur un quadrillage, opérations.

Argument

La mathématique, l'une des plus anciennes des sciences, se développe avec la vigueur et la vitalité de la jeunesse.

Une véritable révolution est fomentée tout au long du XIX^e siècle déjà ; affaire de spécialistes d'abord, dans un

domaine de la pensée où il faut, comme on dit, « avoir la bosse ». Evariste Galois, Georges Boole, Georg Cantor, Félix Klein et, peut-être, tous les... prof's de math ont-ils, dans la géographie de leur cerveau, un domaine cellulaire privilégié !

Mais voici que depuis quelque vingt ans, le mouvement révolutionnaire s'étend, se précise, mobilise les forces vives de nos étudiants secondaires, s'insinue dans nos classes primaires et jusqu'à la maternelle. Lichnerowicz s'écrit : « Nous voulons armer les enfants pour le monde de 1990. Il s'agit de leur fournir à tous une méthodologie de la pensée, et non de leur donner des recettes de cuisine ; ce qui leur permettra de ne pas subir la dictature d'une poignée d'hommes, ceux qui sauront. »

En clair : nous voulons détruire le mythe de la bosse.

La Suisse romande emboîte le pas : de nouveaux programmes sont mis au point pour nos enfants, dès l'âge de six ans ; des moyens d'enseignement sont créés ; les maîtres sont appelés à enseigner une nouvelle mathématique. Ce qui est nouveau, c'est le point de vue : l'ancien point de vue consistait en un apprentissage de processus mécanisés ; le nouveau point de vue consiste à mettre constamment l'enfant en situation de découverte. La « réponse correcte » passe au second plan ; ce

qui est essentiel, c'est de trouver son chemin dans des situations progressivement complexes.

La Télévision romande, attentive à un vaste effort de coordination, en particulier dans l'enseignement primaire, nous présente un petit éventail des activités proposées à nos bambins.

Pour qui ?

Nous ne verrons pas des émissions « scolaires » : les situations sont certes jouées par des enfants, mais elles ne peuvent servir à l'enseignement ; je ne vois guère de profit, par exemple, à les diffuser en classe, ni pour introduire un concept, ni pour consolider un acquis : ce n'est point un but que nous cherchions à atteindre.

Il ne s'agit pas plus de cours de « recyclage » ; néanmoins, telles qu'elles sont conçues, les émissions peuvent être utiles en particulier à ceux et celles qui viennent de commencer ou qui commenceront un enseignement renouvelé suivant le programme et les moyens d'enseignement romands.

Verrons-nous alors des « leçons-modèles » ? Bien sûr, les enseignants qui ont joué le jeu avec leurs enfants, et qui ont pratiqué la mathématique dite moderne depuis plusieurs années déjà, ont donné le meilleur d'eux-mêmes, dans les conditions imposées par la technique télévisuelle. Mais aucun d'eux ne prétend se substituer à l'individualité de chaque collègue, ni présenter un prototype d'attitude pédagogique. On peut ici les remercier d'avoir accepté une série de règles contraignantes qui, par bonheur, n'apparaîtront pas à l'écran.

Une contrainte se voit néanmoins : la plupart du temps, le nombre d'enfants en activité est réduit par rapport à l'effectif total d'une classe. Trois remarques à ce sujet :

- se trouvera à l'aise l'enseignant qui pratique avec plusieurs degrés ;
- dans une optique renouvelée de la pédagogie, en particulier pour l'enseignement de la mathématique, on se préoccupe de conduire des activités de **groupes**, soit qu'on répète ladite activité avec des groupes successivement situés devant le même problème, soit que la classe soit subdivisée en plusieurs groupes conduisant chacun son activité propre ;
- pour rendre lisible au téléspectateur le thème joué, nous ne pouvions pas « encombrer » l'écran par un nombre trop élevé d'enfants, ce qui n'aurait pas permis à chacun de jouer avec nous.

Mais venons-en au but que cherchent à atteindre ces 13 émissions : montrer

aux **parents** ce que nous faisons, leur permettre de s'introduire dans la salle de classe, de se faire une idée. Leur permettre, autant que possible, de suivre les cheminement de pensée de **leurs** enfants : pour cela, les séquences tournées avec les enfants sont projetées en **temps réel**, avec les hésitations, les discussions, les temps morts, les moments de recherche. Rythme bien différent par rapport à la plupart des autres émissions télévisées !

Dates et contenu

19 janvier. Nous comptons et calculons usuellement dans le système décimal, c'est-à-dire en **base dix**. Les calculatrices électroniques travaillent en **base deux**. Comment est structuré notre système usuel ?

La découverte de cette structure se fait, graduellement, par les enfants, par des manipulations et des notations en diverses bases de numération. Faire des rondes « au pays de cinq », échanger trois « barres » contre une « plaque », ce sont des étapes vers cette découverte.

26 janvier. Les premiers **échanges** de nos ancêtres — et des enfants — relèvent du troc. Et puis il y eut la monnaie, l'achat et la vente. On échange 5 pièces de 20 ct contre une pièce de 1 fr. et vice versa, 5 pièces de 1 fr. contre une « thune » et vice versa.

Cette situation concrète sert de motivation ; les enfants adoptent des règles d'échange et font leurs achats...

2 février. Peut relever de la mathématique toute activité où s'exercent les facultés de déduction, autrement dit de **logique**.

Ces facultés sont naturelles à l'enfant ; par observation, manipulation, comparaison, confrontation de leurs découvertes, des enfants de 6 ans font apparaître une **structure** sous-jacente à un matériel qui leur est proposé. Ils vont devant vous analyser les caractéristiques de ce matériel, constituer des ensembles selon les attributs des objets, opérer un classement.

9 février. Avec le même matériel que dans l'émission précédente, des enfants de 8 ans organisent plusieurs **classements** possibles, selon des règles de jeu bien définies et dans plusieurs types de diagrammes.

Conduire les véhicules noirs à leur garage, et les véhicules blancs dans un autre garage, cela paraît bien élémentaire.

Mais qu'en est-il si je m'intéresse d'une part aux tracteurs, et d'autre part aux véhicules blancs ? Comment classer le petit tracteur blanc ?

16 février. Des notions simples, apparemment : **intérieur, extérieur, frontière**. Elles sont le thème de cette émission, tournée avec des enfants de 6-7 ans. Il

s'agit ici des premiers pas en topologie : en termes simplifiés, on fait de la géométrie dans laquelle n'intervient aucune idée de mesure.

En même temps que l'enfant se situe dans un espace, ou bien il y situe des objets, on a essayé, sans succès dans le temps réel de tournage, de lui faire découvrir une certaine loi...

23 février. A partir d'une situation familière et quotidienne, l'affranchissement d'une lettre, les enfants conduisent deux activités.

D'une part ils calculent, et là tous les parents retrouveront ce qui, du temps où ils étaient à l'école, était leur unique activité mathématique. D'autre part, et cette recherche peut être passionnante, les enfants sont amenés à s'organiser pour trouver tous les affranchissements possibles. Après visionnement de l'émission, on vous propose le problème suivant : combien y a-t-il de possibilités d'affranchir une lettre à 50 ct, avec les timbres proposés ?

2 mars. Le sous-titre de l'émission (« En vacances ») est trompeur : les vacances sont un prétexte à jouer des **relations**. Les enfants d'une classe doivent transmettre à des camarades d'une autre classe des informations sur les stations qu'ils connaissent.

Cette information se fera au moyen de schémas de plus en plus lisibles et simplifiés.

A un stade plus avancé, l'analyse de ces schémas permettra la découverte du message qu'ils contiennent et, plus loin encore, celle des propriétés de certaines relations.

9 et 16 mars. Deux émissions jumelées quant au thème, mais visibles et compréhensibles indépendamment l'une de l'autre.

Se déplacer dans les rues d'une ville sans s'y perdre, donner rendez-vous à un ami à un carrefour déterminé, que voilà une situation bien quotidienne à maîtriser.

Des enfants de 8 ans vont conduire devant vous diverses activités :

- ils vont organiser leur ville, c'est-à-dire baptiser rues et carrefours (approche de la notion de couple) ;
- ils vont passer du modèle physique de la cité à sa figuration dans un plan ; on verra que ce n'est pas si simple... ;
- ils se déplacent dans les rues et avenues, ils représentent leurs déplacements suivant un certain code : on se met d'accord sur le code (flèches) ; un enfant se déplace et ses camarades inscrivent le code conventionnel ; un déplacement étant fixé par son code, les enfants effectuent le trajet correspondant.

23 mars. Z. H. Dienes au Canada et N. Picard à Paris ont tous deux proposé l'utilisation des « machines » pour introduire et illustrer les opérations chez les enfants.

Des petits de 6 ans, mis en présence d'une « usine » à faire changer la couleur, la forme, la taille, dans un ensemble de « blocs », s'initient à son fonctionnement, ainsi qu'à un symbolisme possible.

30 mars. Additionner, soustraire, multiplier, diviser : c'étaient les objectifs essentiels, voire uniques, de l'enseignement primaire de l'arithmétique.

C'est encore actuellement, ce sera encore l'un des objectifs de la mathématique. Mais il faut mettre l'accent sur la compréhension, éviter des mécanismes irraisonnés et des blocages.

L'usage des « machines » est-elle une panacée ? Il permet, en tout cas, mieux que les exercices « répétitifs », la découverte des propriétés des opérations.

6 avril. Problème ouvert : celui qui permet une découverte, un développement, une libre organisation. Des enfants de 9 ans sont placés devant une situation absolument nouvelle pour eux ; il s'agit

de fumée, de collection de papillons, de cadeaux pour la fête des mères.

Ils organisent leur recherche, chacun fait ses propositions, se fait critiquer par ses camarades. Ces éléments pédagogiques sont peut-être plus intéressants que la recherche elle-même...

13 avril. La logique est sous-jacente à toute activité mathématique. L'exercice de cette logique, par des enfants de 8-9 ans est l'objectif essentiel de la leçon.

Avec un matériel déjà utilisé dans deux émissions (2 et 9 février), les enfants s'initient — avec quelque peine au niveau du langage — à l'emploi de trois petits mots fort courants : NON, ET, OU. Les règles du jeu ne sont pas faciles...

Pour terminer, je voudrais inviter les lecteurs-téléspectateurs :

- à faire connaître, par l'intermédiaire de leurs élèves par exemple, la diffusion de ces émissions à l'intention des parents ;
- à faire parvenir à la Télévision romande, après visionnement de tout ou partie de la série, leurs critiques et suggestions, en particulier leur avis sur une récurrence éventuelle. Merci !

Brunelli François.

- « ABC des Nations Unies ».
- La Suisse et l'Europe ».
- « Comment fonctionne l'Aide suisse au Développement ».
- « Organigramme des Nations Unies ».
- « La Suisse et les Nations Unies ».
- « L'Organisation des Nations Unies ».
- « Comment sera la Suisse de Demain ? » (aménagement du territoire national).
- « Aménagement national suisse » (bulletin d'information de délégué à l'aménagement du territoire).
- « La Suisse et l'Intégration européenne » (exposé par E. Brugger, conseiller fédéral).
- « Dépliant sur les Finances fédérales en 1973 » (données essentielles des finances publiques dans le dépliant traditionnel en rapport avec l'élaboration du budget de 1973).
- « Pommes de Terre, Fruits et Alcool » (législation sur l'alcool).
- « Notre Eau en Danger ».
- « Biologie et Protection des Eaux ».

Les commandes doivent être adressées au Service d'information de la Chancellerie fédérale, 3003 Berne.

Publications de la Confédération

Fourniture gratuite

Afin de faciliter au personnel enseignant des écoles de notre pays la préparation et l'organisation de l'enseignement officiel et de lui donner un caractère plus concret dans l'intérêt de nos élèves, la Chancellerie fédérale met **gratuitement** à leur disposition, jusqu'à nouvel avis, les publications suivantes :

Messages et rapports du Conseil fédéral (en français)

- Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 23 décembre 1969 sur l'institution du suffrage féminin en matière fédérale.
- Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 6 mai 1970 relatif à l'insertion dans la Constitution d'un article 24 septies sur la protection de l'homme et de son milieu naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodes.
- Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 28 avril 1971 sur l'application des grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1967-1971 (compte rendu de l'activité gouvernementale).
- Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 17 novembre 1971

sur les relations de la Suisse avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées de 1969 à 1971.

- Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 23 décembre 1971 concernant l'abrogation des articles de la Constitution fédérale sur les jésuites et les couvents.
- Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 19 janvier 1972 concernant les nouveaux articles constitutionnels sur l'enseignement et la recherche.
- Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 13 mars 1972 concernant les grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971-1975.
- Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 31 mai 1972 concernant la loi sur l'aménagement du territoire.
- Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 16 août 1972 relatif à l'approbation des accords entre la Suisse et les Communautés européennes.

Publications diverses

- « Les Relations de la Suisse avec les Nations Unies ».

Sécurité au volant

Pour faire suite à l'article que nous avons publié dans ces colonnes il y a quelques mois déjà et qui s'adressait aux conductrices, le TCS se propose maintenant d'énumérer les conditions essentielles à réunir pour conduire une voiture avec le maximum de sécurité.

La première condition, c'est tout naturellement une position confortable au volant. Même après une longue station assise du conducteur, le siège doit ne pas créer de fatigue et être disposé de façon que l'on puisse tout à la fois tenir le volant avec une position normale des bras et ne ressentir aucune crispation dans les pieds, qu'il s'agisse du pied gauche au repos, prêt à actionner la pédale d'embrayage, ou du droit, prêt à intervenir sur la pédale de frein.

Tant de jour que de nuit, par beau temps ou par pluie, la visibilité doit être parfaite. Que les essuie-glaces fonctionnent parfaitement, qu'il n'y ait aucun reflet dans le pare-brise !

Quant au conducteur lui-même, il est nécessaire qu'il apprenne à connaître les réactions de sa voiture. Est-elle « sur-vireuse » ou « sous-vireuse » ? Change-t-elle de comportement selon la vitesse ? Est-elle stable au freinage ? Est-elle sensible au vent latéral ? Avoir sa voiture bien en main est déjà un gage de sécurité.

On évitera de freiner au dernier moment, sauf, bien entendu, lorsqu'un obstacle imprévu oblige à une manœuvre urgente. Dans la mesure du possible, il convient de relever le pied pour lâcher l'accélérateur dès qu'un obstacle, même assez lointain, est en vue et qu'un freinage devient prévisible. Toute brusquerie est aussi dangereuse avec les freins qu'avec l'accélérateur ou le volant. Une manœuvre brusque ne peut être prévue par les autres usagers de la route et risque, en outre, de déséquilibrer la voiture qui n'obéira plus à vos commandes comme vous le désirez.

Un freinage brusque risque, en bloquant les roues de diminuer leur coefficient de frottement et d'allonger par conséquent le chemin de freinage. Une roue bloquée n'a, de surcroît, plus la moindre direction : elle part à la dérive sans obéir au volant. Un coup de volant brusque peut également faire patiner les roues, ce qui revient à dire que le conducteur perd aussitôt la maîtrise de son véhicule. Freiner d'une façon sonore, à la dernière minute, devant un passage de sécurité ou devant un signal, alors qu'il est possible de prévoir l'arrêt, constitue d'ailleurs une grossièreté (punissable) à l'égard des piétons. Il est presque inutile d'ajouter qu'en revanche une certaine vivacité dans votre façon de conduire sera appréciée quand le feu passe au vert et que vous contribuerez à dégager la route pour permettre à ceux qui suivent de partir et au plus grand nombre de passer avant que le feu soit à nouveau rouge.

Les nouvelles prescriptions sur la circulation routière exigent que les conducteurs, lorsqu'ils veulent faire un déplacement latéral vers la gauche ou vers la droite, s'assurent qu'ils ne pourront gêner les usagers venant en sens inverse et ceux qui suivent, qui rattrapent ou dépassent. Une telle surveillance de ce qui se passe autour de soi implique la présence d'un ou deux rétroviseurs extérieurs latéraux, car le rétroviseur central intérieur laisse trop d'angles morts pour qu'on soit sûr qu'une voiture n'est pas justement en train de dépasser.

Par temps de pluie, même avec les meilleurs pneus ceinturés à carcasse radiale, le coefficient d'adhérence sur le sol baisse. S'il pleut fort ou si des flaques d'eau se forment sur la route par suite d'un écoulement insuffisant, il faut ralentir l'« hydroplanage ». Ce phénomène dangereux, qui sépare les pneus de la route par un film d'eau supprimant toute adhérence, apparaît déjà à environ 80 kilomètres à l'heure avec certains pneus conventionnels, à une vitesse plus élevée avec des pneus à profil moderne, à une

vitesse plus élevée encore avec des pneus ceinturés récents et en bon état, surtout avec des pneus SR et HR.

Un dernier conseil : réfléchissez avant d'entreprendre un dépassement, assurez-vous que la route sera encore libre quand vous aurez dépassé et ne sous-estimez pas la vitesse de la voiture que vous dépassez ! Si elle n'est pas convenablement faite, cette manœuvre est la plus périlleuse. Elle a provoqué déjà tant d'accidents...

TCS, Y. Stauffer.

Brochures OSL

M^{me} Liengme, collaboratrice itinérante, a constaté que de nombreuses classes connaissent mal les publications OSL. Pour remédier à cet état de choses, M^{me} Liengme est prête à organiser, d'entente avec le dépositaire régional, des ventes directes dans les classes qui le désireront ; ces ventes connaissent actuellement un grand succès auprès des écoliers et sont vivement recommandées pour leurs nombreux avantages : elles donnent, avant l'achat, la possibilité d'apprécier la qualité du texte, de l'impression, des croquis, images ou reproductions ; elles captivent davantage les enfants, leur permettent de poser des questions, de satisfaire leur intérêt. Les membres du corps enseignant désirant profiter d'une vente directe dans leur classe sont priés de compléter le bulletin ci-dessous.

— — — — — à découper — — — — —

Le soussigné s'intéresse à une vente directe dans sa classe (ou collège).

Nom :

Prénom :

Classe (ou collège) :

Adresse :

Période désirée :

Téléphone :

Signature :

Bulletin à retourner à :

M. Roland Curchod

Chemin des Fauconnières 5

1012 Lausanne

A méditer..

Des études telles que celles qui ont été entreprises aux USA pour le compte du Club de Rome par le Massachusetts Institute of Technology à l'aide de l'analyse des systèmes et d'ordinateurs montrent que, même si la croissance démographique peut être enrayée, notre planète ne sera sans doute plus en mesure dans quelques années de fournir la base nécessaire à une production agressive et dépensière des biens matériels. L'usure des réserves naturelles — le sol, l'eau l'air — ainsi que les troubles de l'équilibre écologique, en particulier sous le coup d'une industrialisation croissante, vont rapidement faire tomber le niveau qualitatif de la vie, jusqu'à ce qu'après un enchaînement de processus d'adaptation qui toucheront les sociétés industrielles de manière d'autant plus cruelle, la population terrestre et par là l'usure de la terre soit réduite de manière draconienne.

Winfried Böll.

La plus grande partie de l'humanité ne parle pas, elle ne fait que citer, on pourrait mettre ce qu'elle dit entre guillemets, ce n'est que répétition, rien de créé au moment où elle l'exprime.

Christian Morgenstern.

L'espace où nous devons vivre ne peut se réduire, si nous ne voulons pas voir dépérir nos facultés intellectuelles, à celui que délimitent nos frontières nationales. Chaque jour, nous profitons d'inventions dont nous ne sommes pas les auteurs, de conquêtes dont nous n'avons pas été les instigateurs. L'humanité est un organisme intellectuel indivisible. Le pays qui se détache de l'entrelacement mondial des relations intellectuelles, est condamné au rachitisme.

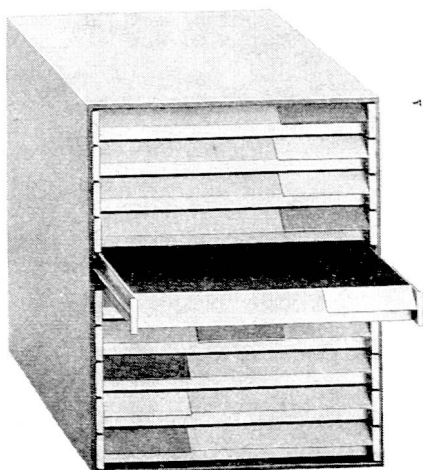
Hans Reutimann.

Le maître n'est ni avocat de la tradition, ni médiateur de « biens culturels » ; il doit apprendre à appliquer la science à de l'inconnu, à tirer parti des expériences dans ce qui n'est pas encore expérimenté.

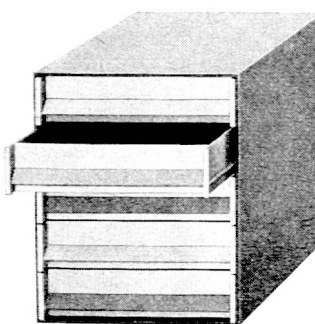
Saul B. Robinsohn.

Revue de la FSEA

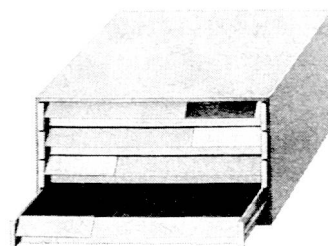
LES TIROIRS OPTA — LE SYSTÈME PARFAIT POUR LE RANGEMENT RATIONNEL



12110



12105



12004

N° 12110 32 × 26 × 34 cm
 N° 12105 32 × 26 × 34 cm
 N° 12004 13,4 × 26 × 34 cm

Prix normal Prix action

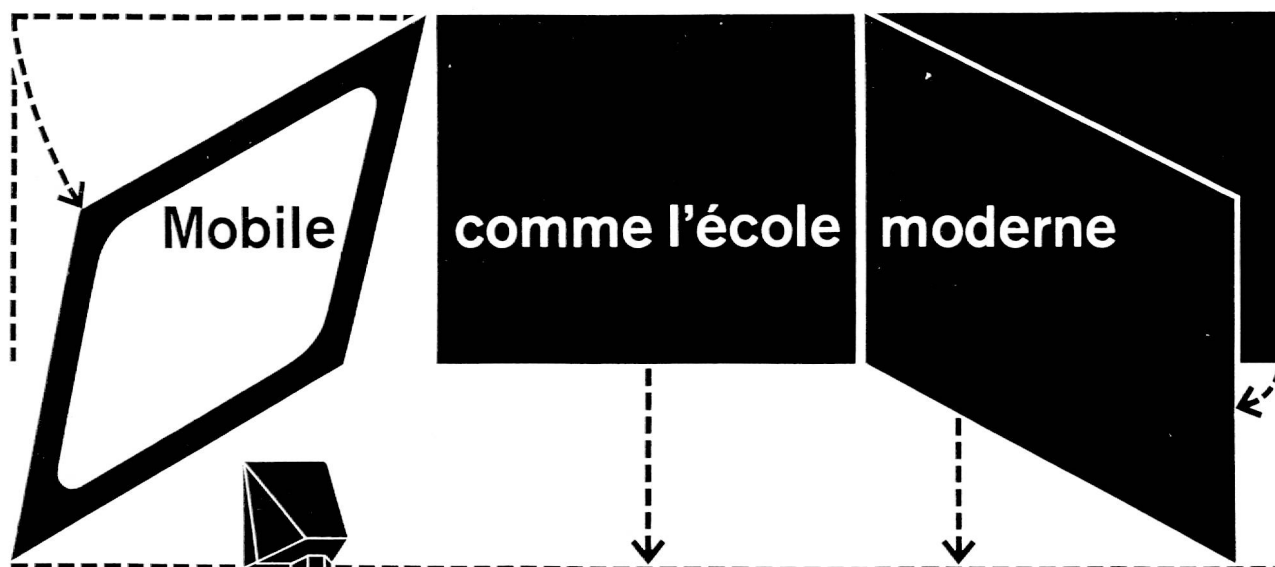
Fr. 84.— Fr. 75.—
 Fr. 63.50 Fr. 57.—
 Fr. 41.— Fr. 37.—

étiquettes perforées et celluloids pour poignée assort.: Fr. —.70

ATTENTION !

Suite à la grande demande de cet article, nous répétons notre offre spéciale.

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 DITTINGEN, tél. 061 89 68 85



La mobilité est notre principe: Dans les combinaisons de tableaux noirs, d'écrans de projection et de suspensions de cartes aussi bien que dans le domaine de la salle d'école enfantine que de celui de l'auditorium d'université, ainsi que dans l'adaptation à des conditions architecturales données.

Mettez notre mobilité à l'épreuve également en ce qui concerne le délai et la distance de livraison!

Bibliothèque
 Nationale Suisse
 3006 1820 Montreux 1

J.A.

H1

hunziker

Hunziker SA,
 8800 Thalwil,

Téléphone (01) 720562

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux